



VILLE DE MOUANS-SARTOUX

## COMPTE-RENDU

**Date de la convocation :**  
17/03/2017

**Date d'affichage :**  
27/03/2017

**Nombre de membres**

Afférents au conseil municipal : 33

En exercice : 33

Le **23/03/2017**

A 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de Mouans-Sartoux régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre ASCHIERI, Maire, le quorum étant atteint.

**Etaient présents :**

ASCHIERI Pierre, BASSO Christiane, BIVONA Aldo, BLOSSIER Catherine, BROIHANNE Laurent, BUFFART Liliane, CHALIER Christophe, CHARRIER Patricia, DE CANSON Sophie, DUFLOT Eric, FIORUCCI Josyane, GOURDON Marie-Louise, HENRY André, LE BLAY Daniel, PAULIN Daniel, PELLISSIER Denise, PEROLE Gilles, RAIBAUDI Roland, REQUISTON Christiane, REY Claudette, ROUVIER Christian, SERGENTI Dominique, SERPIN Michel, TROUCHAUD Marie-Jeanne, VALLEE Bruno

**Pouvoirs de :**

VALLETTE Georges à GOURDON Marie-Louise, MARTELLO Christophe à PAULIN Daniel, PLASSAT Gabriel à DE CANSON Sophie, RAIBON Elsa à TROUCHAUD Marie-Jeanne, FRECHE Annie à CHARRIER Patricia, ASCHIERI André à BUFFART Liliane, BREGANTE Anaïs à CHALIER Christophe, DJEGHERIF Dalila à ROUVIER Christian

**Absents :**

**Observations :**

Annie FRECHE est arrivée à la question 1.00 ; Elsa RAIBON est arrivée à la question 1.00 ; Sophie DE CANSON est partie à la question 18.00 ; Gabriel PLASSAT n'a pas pris part au vote des questions 18.00 et 19.00 ; Roland RAIDAUDI n'a pas pris part au vote de la question 18.00

**Secrétaire de séance :** Liliane BUFFART

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures**

Le compte-rendu du conseil du lundi 27 février 2017 est adopté à l'unanimité.

**Objet : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2016**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-1 et suivants ;

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Considérant que pour ce faire, Monsieur le Maire a quitté la séance.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'ADOPTER le Compte Administratif du budget Commune de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	6 304 127.33	14 934 459.84	21 238 587.17
Recettes	5 908 320.01	16 392 780.79	22 301 100.80
Résultat	-395 807.32	1 458 320.95	1 062 513.63

**Adopté à la majorité : 29 voix POUR et 3 voix CONTRE : MM BREGANTE Anais, CHALIER Christophe et VALLEE Bruno**

**Objet : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET EAU - EXERCICE 2016**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-1 et suivants ;

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Considérant que pour ce faire, Monsieur le Maire a quitté la séance.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'ADOPTER le Compte Administratif du budget Eau de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	632 744.89	2 745 500.07	3 378 244.96
RECETTES	529 958.15	3 567 425.36	4 097 383.51
RESULTAT	-102 786.74	821 925.29	719 138.55

**Adopté à la majorité : 29 voix POUR et 3 voix CONTRE : MM BREGANTE Anais, CHALIER Christophe et VALLEE Bruno**

**Objet : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-1 et suivants ;

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Considérant que pour ce faire, Monsieur le Maire a quitté la séance.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'ADOPTER le Compte Administratif du budget Assainissement de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	256 858.16	1 451 079.70	1 707 937.86
RECETTES	305 491.92	1 938 559.75	2 244 051.67
RESULTAT	48 633.76	487 480.05	536 113.81

Détaillé comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	256 858.16	1 447 484.36	1 704 342.52
RECETTES	305 491.92	1 927 786.25	2 233 278.17
RESULTAT	48 633.76	480 301.89	528 935.65

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	0.00	3 595.34	3 595.34
RECETTES	0.00	10 773.50	10 773.50
RESULTAT	0.00	7 178.16	7 178.16

**Adopté à la majorité : 29 voix POUR et 3 voix CONTRE : MM. CHALIER Christophe, BREGANTE Anais et VALLEE Bruno**

**Objet : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET POMPES FUNEBRES - EXERCICE 2016**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-1 et suivants ;

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Considérant que pour ce faire, Monsieur le Maire a quitté la séance.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'ADOPTER le Compte Administratif du budget Pompes Funèbres de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	0.00	30 231.57	30 231.57
RECETTES	18 038.61	41 655.57	59 694.18
RESULTATS	18 038.61	11 424.00	29 462.61

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Objet : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET TRANSPORTS - EXERCICE 2016**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-1 et suivants ;

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Considérant que pour ce faire, Monsieur le Maire a quitté la séance.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'ADOPTER le Compte Administratif du budget Transports de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	0.00	123 073.74	123 073.74
RECETTES	0.00	128 898.02	128 898.02
RESULTAT	0.00	5 824.28	5 824.28

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Objet : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2016**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal, pour l'année 2016.

Considérant la concordance du Compte de Gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Principal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'ADOPTER le Compte de Gestion du budget Commune pour l'exercice 2016.

**Adopté à la majorité moins 3 abstentions : MM. CHALIER Christophe, BREGANTE Anais et VALLEE Bruno**

**Objet : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET EAU - EXERCICE 2016**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal, pour l'année 2016.

Considérant la concordance du Compte de Gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Principal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'ADOPTER le Compte de Gestion du budget Eau pour l'exercice 2016.

**Adopté à la majorité moins 3 abstentions : MM. CHALIER Christophe, BREGANTE Anais et VALLEE Bruno**

**Objet : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal, pour l'année 2016.

Considérant la concordance du Compte de Gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Principal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'ADOPTER le Compte de Gestion du budget Assainissement pour l'exercice 2016.

**Adopté à la majorité moins 3 abstentions : MM. CHALIER Christophe, BREGANTE Anais et VALLEE Bruno**

**Objet : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET POMPES FUNEBRES 2016**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal, pour l'année 2016.

Considérant la concordance du Compte de Gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Principal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'ADOPTER le Compte de Gestion du budget Pompes Funèbres pour l'exercice 2016.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Objet : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET TRANSPORTS 2016**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier Principal, pour l'année 2016.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier Principal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'ADOPTER le Compte de Gestion du budget Transports pour l'exercice 2016.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET COMMUNE**

L'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement s'effectue sur décision de l'organe délibérant, après l'arrêté des écritures, suivant trois critères de choix :

- En priorité en report à nouveau en section de fonctionnement pour couvrir un éventuel déficit antérieur reporté (ce qui n'est pas notre cas).
- Au financement des mesures d'investissement pour un montant couvrant les besoins de la section.
- En report à nouveau en section de fonctionnement.

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de : 1 458 320.95 €

Il est demandé au Conseil Municipal

- d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 BUDGET COMMUNE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice année 2016 Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 092 723.20 €
B. Résultat antérieur reporté Ligne 002 du compte administratif 2016	365 597.75 €
<b>Resultat à affecter = A + B</b>	<b>1 458 320.95 €</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	
Solde d'exécution en section d'investissement	- 395 807.32 €
Reste à réaliser en dépenses investissement	617 738.08 €
Reste à réaliser en recettes investissement	111 000.00 €
Solde des restes à réaliser	- 506 738.08 €
Besoin de Financement 2016	- 902 545.40 €
AFFECTATION	
1) Affectation réserve d'investissement (R 1068)	1 350 000.00 €
2) Report en fonctionnement (R 002)	108 320.95 €

**Adopté à la majorité : 30 voix POUR et 3 voix CONTRE : MM. CHALIER Christophe, BREGANTE Anais et VALLEE Bruno**

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET EAU**

L'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement s'effectue sur décision de l'organe délibérant, après l'arrêté des écritures, suivant trois critères de choix :

- En priorité en report à nouveau en section de fonctionnement pour couvrir un éventuel déficit antérieur reporté (ce qui n'est pas notre cas).
- Au financement des mesures d'investissement pour un montant couvrant les besoins de la section.
- En report à nouveau en section de fonctionnement.

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 821 925.29 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 BUDGET EAU	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice année 2016 Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 591 579.90 €
B. Résultat antérieur reporté Ligne 002 du compte administratif 2016	+ 230 345.39 €
Résultat à affecter = A + B	+ 821 925.29 €
<b>Résultat d'investissement</b>	
Solde d'exécution section d'investissement	- 102 786.74 €
Reste à réaliser en dépenses investissement	56 202.90 €
Reste à réaliser en recettes investissement	0.00 €
Solde des restes à réaliser	- 56 202.90 €
Besoin de Financement 2016	- 158 989.64 €
<b>AFFECTATION</b>	
1) Affectation réserve d'investissement (R 1068)	410 000.00 €
2) Report en fonctionnement ( R 002)	411 925.29 €

**Adopté à la majorité moins 3 abstentions : MM. CHALIER Christophe, BREGANTE Anais et VALLEE Bruno**

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

L'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement s'effectue sur décision de l'organe délibérant, après l'arrêté des écritures, suivant trois critères de choix :

- En priorité en report à nouveau en section de fonctionnement pour couvrir un éventuel déficit antérieur reporté (ce qui n'est pas notre cas).
- Au financement des mesures d'investissement pour un montant couvrant les besoins de la section.
- En report à nouveau en section de fonctionnement.

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 487 480.05 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'AFFECTER le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L' EXERCICE 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT		
	ASST COLLECTIF	ASST NON COLLECTIF
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
A. Résultat de l'exercice année 2016 (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 275 367.32 €	- 818.28 €
B. Résultat antérieur reporté Ligne 002 du compte administratif 2016	+ 204 934.57 €	+ 7 996.44 €
Résultat à affecter = A+B	+ 480 301.89 €	+ 7 178.16 €
<b>Résultat d'investissement</b>		
Solde d'exécution section d'investissement	+ 48 633.76 €	0.00 €
Reste à réaliser en dépenses investissement	13 805.03 €	
Reste à réaliser en recettes investissement	0.00 €	
Solde des restes à réaliser	- 13 805.03 €	0.00 €
Excédent d'investissement 2016	+ 34 828.73 €	
AFFECTATION		
1) Affectation réserve d'investissement (R1068)	240 000.00 €	0.00 €
2) Report en fonctionnement (R002)	240 301.89 €	7 178.16 €
3) Report en investissement (R001)	48 633.76 €	

**Adopté à la majorité moins 3 abstentions : MM. CHALIER Christophe, BREGANTE Anais et VALLEE Bruno**

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET POMPES FUNEBRES**

L'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement s'effectue sur décision de l'organe délibérant, après l'arrêté des écritures, suivant trois critères de choix :

- En priorité en report à nouveau en section de fonctionnement pour couvrir un éventuel déficit antérieur reporté (ce qui n'est pas notre cas).
- Au financement des mesures d'investissement pour un montant couvrant les besoins de la section.
- En report à nouveau en section de fonctionnement.

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 11 424.00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 BUDGET POMPES FUNEBRES	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice année 2016 Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 2 039.89 €
B. Résultat antérieur reporté Ligne 002 du compte administratif 2016	+ 13 463.89 €
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>+ 11 424.00 €</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	
Excédent d'investissement 2016	18 038.61 €
<b>AFFECTATION</b>	
1) Report en investissement (R 001)	18 038.61 €
2) Report en fonctionnement (R 002)	11 424.00 €

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET TRANSPORTS**

L'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement s'effectue sur décision de l'organe délibérant, après l'arrêté des écritures, suivant trois critères de choix :

- En priorité en report à nouveau en section de fonctionnement pour couvrir un éventuel déficit antérieur reporté (ce qui n'est pas notre cas).
- Au financement des mesures d'investissement pour un montant couvrant les besoins de la section.
- En report à nouveau en section de fonctionnement.

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 5 824.28 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 BUDGET TRANSPORTS	
A. Résultat de l'exercice année 2016 Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 6 073.22 €
B. Résultat antérieur reporté Ligne 002 du compte administratif 2016	+ 11 897.50 €
Résultat à affecter = A + B	+ 5 824.28 €
<b>AFFECTATION</b>	
Report en fonctionnement (R 002)	5 824.28 €

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Objet : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DE LA COMMUNE - ANNEE 2016**

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2241-1, L.2241-2, L.5211-10, L.5711-11, L.5722-3 et L.3213-2, la liste des opérations immobilières réalisées par la Ville de Mouans-Sartoux durant l'année 2016 doit être présentée au Conseil Municipal et annexée au Compte Administratif de l'exercice.

**1) ACQUISITIONS :**

- **Terrain et maison sis 667 Avenue Evelyne Bertrand**, d'une superficie de 20 693 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 237 569 € Acquisition propriété "LAUGER" permettant d'agrandir la surface maraîchère de la Ferme Agricole Communale et constitution de réserves foncières.
- **Maison sise 12 Rue Durand de Sartoux**, d'une superficie de 29 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 333 € Réserve foncière
- **Parcelle sise Chemin de Clavel**, d'une superficie de 666 m<sup>2</sup> d'une valeur de 7 646.00 € Réserve foncière.
- **Parcelle sise chemin des Gipières**, d'une superficie de 4 181 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 48 000 € Réserve foncière.
- **Parcelle sise 562 Chemin des Adrets**, d'une superficie de 562 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 6 452 € Réserve foncière
- **Terrain sis chemin de Sartoux**, d'une superficie de 111 m<sup>2</sup>, moyennant l'€uro symbolique. Régularisation emprise du chemin
- **Parcelle sises Chemin des Gourettes**, d'une superficie de 3 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 590 € Régularisation emprise mail piétonnier longeant la voie de chemin de fer.
- **Maison et terrain sise 23 Rue de la Liberté**, d'une superficie de 151.86 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 140 000 € Four communal au rez de chaussée, logement à l'étage.
- **Parcelles sises Plan Sarrain**, d'une superficie de 12 252 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 135 000 € Réserves foncières agricoles.

**2) CESSIONS :**

- **Parcelle sise Chemin de l'Embut**, d'une superficie de 635 m<sup>2</sup>. Cession gratuite. Réalisation bassin écrêteur d'orages à Plan Sarrain.
- **Parcelle sise 117 Zone de l'Argile** d'une superficie de 26 m<sup>2</sup> pour un montant de 7 800 € Délaisé de voirie.
- **Parcelle sise 300 Chemin des Gourettes**, d'une superficie de 533 m<sup>2</sup> pour un montant de 210 000 € Projet de construction de logements sociaux.

**Cette délibération ne nécessite pas de vote.**

**Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2312-1

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Pour ce faire, Monsieur le Maire élabore un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaire doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire, il est demandé au Conseil Municipal :

- De CONSTATER la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017 dans les deux mois qui précèdent le vote des budgets primitifs.
- D'ADOPTER le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2017 ci-annexé

**Adopté à la majorité : 30 voix POUR et 3 voix CONTRE : MM. CHALIER Christophe, BREGANTE Anais et VALLEE Bruno**

**Objet : PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) - CONVENTION AVEC LA SA ROSE BLANCHE IMMOBILIERE**

Il est rappelé que le Projet Urbain Partenarial (PUP) est une disposition du Code de l'Urbanisme instituée par l'article 43 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009, défini par l'article L.332-11-3 du Code de l'Urbanisme qui précise :

*« Dans les zones urbaines et les zones à urbaniser délimitées par les plans locaux d'urbanisme ou les documents d'urbanisme en tenant lieu, lorsqu'une ou plusieurs opérations d'aménagement ou de construction nécessitent la réalisation d'équipements autres que les équipements propres mentionnés à l'article L.332-15, le ou les propriétaires des terrains, le ou les aménageurs et le ou les constructeurs peuvent conclure avec la commune ou l'établissement public compétent en matière de plan local d'urbanisme ou le représentant de l'Etat, dans le cadre des opérations d'intérêt national mentionnées à l'article L. 121-2, une convention de projet urbain partenarial prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie de ces équipements.*

*Cette convention ne peut mettre à la charge des propriétaires fonciers, des aménageurs ou des constructeurs que le coût des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans le périmètre fixé par la convention ou, lorsque la capacité des équipements programmés excède ces besoins, la fraction du coût proportionnelle à ceux-ci.*

*La convention fixe les délais de paiement. La participation peut être acquittée sous forme de contribution financière ou d'apports de terrains bâtis ou non bâtis.»*

Le PUP a donc pour objet de définir une programmation d'équipements publics, ainsi qu'un cadre partenarial et conventionnel de financement de ces équipements. Ce PUP se substitue au régime commun de Taxe d'Aménagement puisqu'au terme de l'article L.332-11-4, il est précisé que :

*« dans les communes où la taxe d'aménagement a été instituée, les constructions édifiées dans le périmètre délimité par une convention prévue à l'article L.332-11-3 sont exclues du champ d'application de cette taxe pendant un délai fixé par la convention, qui ne peut excéder dix ans.»*

Après ces rappels, le conseil municipal est informé que, dans le cadre de l'instruction d'une demande de permis d'aménager déposée par la SA ROSE BLANCHE IMMOBILIERE pour créer un lotissement de trois lots à bâtir sur la parcelle cadastrée AY 206 sise 898, chemin des Gourettes, ENEDIS a informé la commune que le projet imposait une extension de réseau de 470 ml, pour permettre le raccordement électrique du lotissement.

Il est indiqué que la part estimée des travaux d'extension du réseau électrique mise à la charge de la commune s'élève à un total de 81 101,69 €TTC.

Ces travaux ne pouvant être financés en l'état par la Commune, il est donc proposé au Conseil Municipal de définir une convention de PUP pour ce projet sur le périmètre tel qu'annexé à la présente délibération (parcelle AY 206).

Il est demandé par ailleurs au Conseil Municipal d'autoriser Le Maire à signer la convention de PUP conformément aux dispositions de l'article R.332-25-1 du Code de l'Urbanisme.

Vu les articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,

Vu la nécessité d'étendre et de renforcer le réseau ENEDIS pour permettre de desservir le lotissement de trois lots réalisé par la SA ROSE BLANCHE IMMOBILIERE sur le terrain sis 898, chemin des Gourettes,

Considérant l'intérêt pour la commune d'établir un Projet Urbain Partenarial pour ce projet,

Vu le projet de convention de PUP proposé par Monsieur le Maire,

Il est demandé au Conseil Municipal,

-d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le projet de convention de PUP avec la SA ROSE BLANCHE IMMOBILIERE dans le cadre du projet de lotissement de trois lots situé sur le terrain cadastré AY 206 sis 898, chemin des Gourettes, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Objet : PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FAMILLES ET A LA PARENTALITE (PSFP) - EXPERIMENTATION POUR LES 3 / 5 ANS - DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP) a été choisi par Santé Publique France (ex Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé – INPES) comme programme phare de soutien aux familles en France.

En 2012, la ville de Mouans-Sartoux a accepté de participer à son implantation pilote dont la coordination a été confiée au Comité Départemental d'Éducation pour la Santé (CODES) des Alpes Maritimes. Elle a renouvelé le programme en 2013 et en 2016.

Dans le prolongement de cette action, le CODES 06 propose aujourd'hui à la ville de Mouans-Sartoux d'étudier la faisabilité d'adaptation du programme aux enfants de 3 à 5 ans. Les dépenses liées à cette étude d'implantation peuvent être financées par l'ARS PACA.

VU la reconnaissance internationale de PSFP en tant qu'outil d'aide à la parentalité,

VU la collaboration entre l'ARS, le CODES et la ville de Mouans-Sartoux,

CONSIDÉRANT les besoins et les attentes des parents d'enfants âgés de 3 à 5 ans,

CONSIDÉRANT la proposition du CODES qui offre à la ville de Mouans-Sartoux la possibilité d'être commune pilote pour l'expérimentation de PSFP sur les enfants âgés de 3 à 5 ans,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter des aides de financement de fonctionnement, à hauteur des montants maximaux pouvant être demandés, auprès de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre de l'expérimentation de PSFP sur les enfants âgés de 3 à 5 ans.

**Adopté à la majorité moins 3 abstentions : MM. CHALIER Christophe, BREGANTE Anais et VALLEE Bruno**

## RESULTATS DE CLOTURE 2016

BUDGET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE
<b>COMMUNE</b>			
Fonctionnement	14 934 459,84 €	16 392 780,79 €	1 458 320,95
Investissement	6 304 127,33 €	5 908 320,01 €	-395 807,32
			} + 1 062 513,63
<b>TOTAL</b>	<b>21 238 587,17</b>	<b>22 301 100,80</b>	
<b>EAU</b>			
Fonctionnement	2 745 500,07 €	3 567 425,36 €	821 925,29
Investissement	632 744,89 €	529 958,15 €	-102 786,74
			} +719 138,55
<b>TOTAL</b>	<b>3 378 244,96</b>	<b>4 097 383,51</b>	
<b>ASSAINISSEMENT</b>			
Fonctionnement	1 447 484,36 €	1 927 786,25 €	480 301,89
Investissement	256 858,16 €	305 491,92 €	48 633,76
			} + 528 935,65
<b>SPANC</b>			
Fonctionnement	3 595,34 €	10 773,50 €	7 178,16
Investissement			0,00
			} + 7 178,16
<b>TOTAL ASST+ ANC</b>	<b>1 707 937,86</b>	<b>2 244 051,67</b>	<b>+ 536 113,81</b>
<b>TRANSPORTS</b>			
Fonctionnement	123 073,74 €	128 898,02 €	5 824,28
Investissement			0,00
			} + 5 824,28
<b>TOTAL</b>	<b>123 073,74</b>	<b>128 898,02</b>	
<b>POMPES FUNEBRES</b>			
Fonctionnement	30 231,57 €	41 655,57 €	11 424,00
Investissement		18 038,61 €	18 038,61
			} +29 462,61
<b>TOTAL</b>	<b>30 231,57</b>	<b>59 694,18</b>	

<b>TOTAL GENERAL TOUS BUDGETS</b>	<b>26 478 075,30</b>	<b>28 831 128,18</b>
---------------------------------------	----------------------	----------------------

<b>+ 2 353 052,88</b>
-----------------------

## **Note explicative relative au vote du compte administratif 2016 du budget de la Commune**

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable se distingue en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

### **1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **A - Les dépenses**

Globalement, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2015 et 2016 est plutôt modérée. En effet, elle n'est que de 1,06 % alors que depuis 2010, elles augmentaient de 3,8 % en moyenne chaque année.

Afin d'arriver à contenir cette évolution à un faible niveau, la Commune a pris plusieurs mesures en 2016, notamment en matière de mutualisation avec la reprise en gestion municipale des activités en faveur de la jeunesse mutualisées depuis 2016 avec la direction de l'enfance, ayant permis de dégager une économie de 90 K€, le coût en gestion communale (175 K€) étant moins élevé que le coût en gestion délégué à l'OMAJ sous forme de subvention (265 K€).

La Commune et le CCAS ont également engagé une mutualisation lors du départ d'un agent de la Direction des affaires financières dont le poste a été mutualisé en transférant la gestion financière du CCAS, permettant d'économiser un emploi et 35 K€.

Parmi les autres mesures mises en œuvre, on peut citer l'intensification du recours aux services municipaux pour assurer en interne les maintenances techniques, l'entretien des bâtiments, la propreté urbaine, la restauration scolaire ou encore la production maraîchère nécessaire à la confection des repas des cantines qui permettent de maîtriser les coûts de fonctionnement.

Enfin on peut ajouter les mesures de veille permanente en matière de dette permettant de profiter des opportunités pour améliorer les taux de prêts existants, contracter les prêts aux meilleures conditions, voire à taux zéro et ainsi diminuer le remboursement des intérêts de la dette

#### **- Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Les dépenses de fonctionnement des services sont en légère augmentation en 2016 de 2,31 %, soit 52 K€ par rapport à l'exercice 2015.

L'écart s'explique par l'évolution de certains postes, notamment les frais relatifs à des procédures contentieuses contre la Commune et les frais d'expertise engagés pour se défendre, les locations de bus pour les sorties périscolaires et séjours de jeunes, compensés en partie par la baisse des dépenses d'énergie ou d'alimentation des cantines scolaires grâce au rendement croissant de la production maraîchère de la ferme agricole de Haute Combe.

Sur l'ensemble des autres postes, les efforts déployés par les services municipaux tout au long de l'année ont permis de stabiliser les dépenses à un niveau équivalent à celui de 2015.

### **- Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Les dépenses liées au personnel communal sont en hausse de 3,03 % entre 2016 et 2015.

Les effets du glissement vieillesse technicité et plusieurs mesures s'imposant à la Commune représentent un montant de 110 K€.

Ce phénomène mécanique d'évolution de la masse salariale est amplifié en 2016 par la revalorisation du point d'indice de 0,6 % décidé par le gouvernement et appliqué au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

A cela s'ajoute les dépenses relatives à la reprise du personnel de l'OMAJ pour un montant de 140 K€ compensé par la suppression de la subvention versée à l'association et le coût d'un agent recruté dans le cadre du projet de maison de l'éducation à l'alimentation durable (MEAD) pour 10 K€ entièrement financé par des subventions.

Si on tient uniquement compte de l'évolution mécanique des dépenses de personnel, ce poste augmente d'environ de 1,27 % par rapport à 2015.

### **- Les subventions et participations (chapitre 65)**

On peut distinguer dans ce chapitre deux grands secteurs de dépenses :

- Le premier est les subventions aux associations de droit privé qui sont stables par rapport à 2015 autour de 691 K€. La baisse constatée entre 2015 et 2016 provient uniquement de la suppression de la subvention versée à l'OMAJ, la Commune ayant repris la gestion des activités en faveur de la jeunesse.

- Le deuxième est la subvention au CCAS en augmentation de 140 K€ entre 2016 et 2015 pour tenir compte des effectifs et moyens supplémentaires nécessaires à l'ouverture de la crèche « ptits bouts en train », la capacité d'accueil des enfants ayant doublé par rapport à celle de la crèche des cèdres.

### **- Les charges financières (chapitre 66)**

Les dépenses relatives au paiement des intérêts d'emprunt sont en baisse de 8,8 % entre 2016 et 2015.

Les marchés financiers et les taux de prêts des organismes bancaires étant au plus bas, la Commune a bénéficié de cet effet sur ces emprunts à taux variables, le taux d'intérêt moyen passant de 3,385 % en 2015 à 3,14 % en 2016.

Par ailleurs, les intérêts de la dette ne représentent que 3,79 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont inférieurs à la moyenne nationale de la strate.

## **B - Les recettes**

### **- Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Cette recette correspond essentiellement au reversement par l'État des participations accordées pour les contrats aidés (emplois d'avenir, CAE et CUI).

Elle est en augmentation de 11,93 % par rapport à 2015, ce qui représente une recette supplémentaire de 26 K€.

### **- Les ventes de produits et prestations (chapitre 70)**

Ces postes comprennent les recettes des prestations de l'enfance (Restauration scolaire et activités périscolaires), la redevance dûe par le délégataire du cinéma, les recettes de l'occupation du domaine public et des locations de salles ainsi que les remboursements des budgets annexes.

Ce chapitre est en légère augmentation en 2016.

### **- Les impôts et taxes (chapitre 73)**

Le produit des impôts a évolué entre 2015 et 2016 en raison de l'augmentation des bases notifiées d'une part, de la revalorisation de 1 % des bases fiscales décidée par l'État et de l'augmentation des taux de fiscalité décidée par le Conseil Municipal.

Le produit global supplémentaire de la fiscalité directe locale par rapport à 2015 est de 320 K€.

Quant aux autres postes, l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse est en légère baisse par rapport à 2015 en raison du transfert de l'espace activité emploi.

Les droits de mutation sont en augmentation en raison d'une vente exceptionnelle et ponctuelle réalisée en fin d'année ayant généré une recette de 232 K€.

Enfin, la taxe communale perçue sur l'électricité est quasiment identique à 2015.

### **- Les dotations et participations (chapitre 74)**

Parmi ces recettes, on peut ressortir la DGF, victime de l'effort des collectivités au redressement des finances publiques imposé par l'État, en chute libre depuis 2013, qui ne représente plus que 552 K€ de recette au budget en 2016 contre 886 K€ en 2015 et 1,37 M€ en 2010.

Autre recette majeure, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales en très forte baisse en 2016 de 140 K€, soit - 23,20 % par rapport à 2015.

Cette baisse est due à l'effet cumulé du taux dégressif annuel de 5 % de la participation de la CAF, de la baisse de fréquentation des structures périscolaires et des structures en faveur de la jeunesse.

### **- Les produits de gestion courante (chapitre 75)**

Ce chapitre intègre essentiellement les recettes provenant de la gestion locative du parc immobilier de la Commune qui comprend le bâtiment de la Poste, de la Gendarmerie et de la base ONF, mais également des appartements et locaux commerciaux.

Cette recette est en augmentation entre 2016 et 2015 de 6,3 % en raison de la location de nouveaux locaux commerciaux (Epicerie BOOMERANG, ..) et des révisions annuelles des loyers.

### **- Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Ce chapitre comprend les cessions de biens communaux qui, pour 2016, correspondent à la revente de la propriété DAMIANO, situé chemin des gourettes à un bailleur social pour la création de logements sociaux d'un montant de 210 K€.

En conclusion, il ressort des éléments ci-dessus que la section de fonctionnement du compte administratif 2016 dégage un excédent de 1 458 320,95 € qui doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

## **2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A - Les dépenses**

#### **- Emprunts et dettes assimilées (Chapitre 16)**

Ce chapitre retrace les écritures relatives au remboursement du capital de la dette pour un montant de 997 K€ n'appelant pas de commentaires particuliers.

#### **- Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23)**

Globalement, ces trois chapitres budgétaires représentent ce qu'il convient d'appeler les dépenses d'équipement, comprenant respectivement les frais d'études, les acquisitions foncières et matérielles, les travaux sur les bâtiments et la voirie.

Elles représentent une dépense globale de 3,85 M€ en 2016 contre 2,64 M€ en 2015. Depuis 2010 la Commune a réalisé des investissements à hauteur de 21 M€.

Pour 2016, on peut noter comme principales dépenses, les frais d'études de l'extension du musée, les acquisitions de matériels informatiques, l'acquisition de la propriété « Laugeri » située avenue Evelyne Bertrand, de la maison du « four communal » située rue de la Liberté et de terrains agricoles situés à Plan Sarrain, les travaux d'aménagement de l'ancienne laiterie qui finiront en 2017, la transformation d'un appartement situé dans le bâtiment de la « Poste » en logements d'urgence, la fin des travaux de construction de la crèche « ptits bouts en train » à laquelle il faut ajouter les mobiliers et matériels nécessaires à son fonctionnement et la salle communale attenante, les travaux d'amélioration de la voirie communale, des réseaux d'éclairage et des eaux pluviales ...

### **B - Les recettes**

#### **- Les dotations fonds divers et réserves (chapitre 10)**

On retrouve dans ce chapitre l'affectation du résultat de l'exercice 2015 à hauteur de 1,35 M€ ou autofinancement.

La taxe d'aménagement (ex. taxe locale d'équipement) pour un montant de 300 K€ et le fonds de compensation à la TVA (FCTVA) pour un montant de 382 K€

Ce chapitre comprend également le don de 1 M€ effectué en 2016.

#### **- Les subventions d'investissement (chapitre 13)**

On peut distinguer 3 types de recettes bien distinctes dans ce chapitre budgétaire :

# Les subventions versées à la Commune pour le financement de programmes d'investissements par des organismes tels que le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, représentent un montant de 279 K€

On peut citer le financement par la CAF des travaux de la crèche « ptits bouts en train » pour 162 K€ en 2016, le financement de travaux de voirie et de réseaux par le Département pour 95 K€, le financement de parkings à vélos par la Région pour 8 K€, le financement de diverses acquisitions de matériels par l'Etat pour 15 K€.

# Le produit des amendes de police versé par l'Etat pour 165 K€ en 2016

# Les participations de tiers au titre de travaux d'aménagement de voirie et au titre de projets urbains partenariaux (PUP), respectivement d'un montant de 78 K€ et de 120 K€.

### **- Emprunts (chapitre 16)**

Pour compléter le financement de ses investissements la Commune a eu recours en 2016 à un emprunt pour un montant de 1,5 M€.

Il est à noter que ce prêt a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts pour une durée de 20 ans afin de financer les travaux de l'ancienne laiterie.

Ce projet étant éligible à une enveloppe spécifique d'emprunt de la Caisse des Dépôts pour des programmes d'amélioration thermique et énergétique de bâtiments publics, la Commune a bénéficié d'un prêt avec un taux d'intérêt à 0 %.

La section d'investissement présente un besoin de financement de 395 807,32 € qui sera couvert par l'excédent de fonctionnement 2016.



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE

FONCTIONNEMENT DEPENSES		PREVU	REALISE
-------------------------	--	-------	---------

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 326 040,00	2 311 037,04
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 790 600,00	8 778 210,60
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	44 600,00	43 466,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 050 000,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	703 565,35	663 398,54
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 654 340,00	2 640 021,03
66	CHARGES FINANCIERES	556 500,00	488 734,35
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 620,00	9 592,28
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	35 000,00	0,00

	DEPENSES DE L'EXERCICE	16 170 265,35	14 934 459,84
--	------------------------	---------------	---------------

FONCTIONNEMENT RECETTES		PREVU	REALISE
-------------------------	--	-------	---------

002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	365 597,75	365 597,75
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	298 600,00	356 925,45
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	814 072,31	800 086,38
70	PRODUITS DE SERVICES, DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 655 400,00	1 701 443,18
73	IMPOTS ET TAXES	10 818 676,00	11 070 272,51
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 605 005,00	1 459 074,68
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	352 540,00	370 428,09
76	PRODUITS FINANCIERS	6 000,00	5 918,74
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	254 374,29	263 034,01

	RECETTES DE L'EXERCICE	16 170 265,35	16 392 780,79
--	------------------------	---------------	---------------

	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		1 458 320,95
--	----------------------------	--	--------------

	RESULTAT DE CLOTURE		1 062 513,63
--	---------------------	--	--------------



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE

FONCTIONNEMENT DEPENSES		PREVU	REALISE
6041	ACHATS D'ETUDES	2 600,00	1 874,75
6042	ACHATS PRESTATIONS DE SERVICES	178 970,00	178 885,13
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	134 000,00	133 817,99
60612	ENERGIE – ELECTRICITE	360 350,00	360 342,34
60621	COMBUSTIBLES	7 286,00	7 055,97
60622	CARBURANTS	55 620,00	55 540,70
60623	ALIMENTATION	234 700,00	234 615,64
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	4 370,00	4 019,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKES	78 789,13	78 781,63
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	12 883,46	12 378,80
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	205 505,70	205 500,00
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	29 220,00	29 059,42
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	39 407,69	38 975,41
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	7 915,00	7 513,12
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES	36 508,00	36 191,84
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	39 014,00	38 565,36
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 000,00	1 917,75
<b>ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>		<b>1 429 138,98</b>	<b>1 425 034,85</b>
611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE	170,00	166,25
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	6 350,00	6 303,59
6135	LOCATIONS MOBILIERES	43 599,73	41 255,31
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	6 500,00	6 455,59
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS TERRAINS	36 800,00	36 793,50
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	24 797,79	24 795,79
615231	ENTRETIEN ET REPARATIONS VOIRIE	124 065,00	123 712,80
615232	ENTRETIEN ET REPARATIONS RESEAUX	21 820,00	20 836,44
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	22 930,00	22 836,21
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	4 410,60	4 132,89
6156	MAINTENANCE	130 100,00	130 060,70
6161	PRIMES D'ASSURANCES	78 580,00	78 353,06
6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION		
6168	AUTRES	10 900,00	10 737,32
617	ETUDES ET RECHERCHES	2 700,00	2 600,40
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	8 962,00	8 813,72
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	11 860,00	11 818,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	7 400,00	7 057,20
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>541 945,12</b>	<b>536 728,77</b>

FONCTIONNEMENT DEPENSES		PREVU	REALISE
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	2 630,00	2 622,86
6226	HONORAIRES	17 980,00	17 967,60
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	79 080,00	79 031,57
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	12 080,00	10 790,13
6232	FETES ET CEREMONIES	13 910,00	13 855,05
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	35 695,00	35 691,38
6238	DIVERS	1 085,00	1 080,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	10 526,20	10 436,83
6256	MISSIONS	500,00	
6257	RECEPTIONS	24 629,08	23 889,45
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	27 735,00	27 685,73
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	53 450,00	52 921,17
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 000,00	871,25
6281	CONCOURS DIVERS	10 270,00	9 572,99
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	320,00	311,24
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	8 601,00	8 600,40
62878	REMBOURST DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	15 600,00	14 774,45
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		315 091,28	310 102,10
63512	TAXES FONCIERES	37 700,00	37 602,00
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 000,00	728,00
6354	DROITS ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	280,00	277,00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	40,00	
6358	AUTRES DROITS	844,62	564,32
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		39 864,62	39 171,32
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 326 040,00	2 311 037,04

FONCTIONNEMENT DEPENSES		PREVU	REALISE
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	8 800,00	8 711,68
	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>8 800,00</b>	<b>8 711,68</b>
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	88 220,00	88 215,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	25 210,00	25 203,00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	105 050,00	104 957,41
	<b>IMPOT, TAXE &amp; VERST ASSIMILES S/REMUNERATIONS</b>	<b>218 480,00</b>	<b>218 375,41</b>
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	4 030 980,00	4 030 939,30
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	101 270,00	101 232,17
64118	AUTRES INDEMNITES	1 050 870,00	1 050 821,54
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	506 100,00	506 032,45
64162	EMPLOIS D'AVENIR	254 030,00	253 118,41
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	243 610,00	243 532,02
6451	COTISATIONS A L'URSAFF	865 400,00	865 357,80
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	1 327 080,00	1 325 000,54
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	59 720,00	59 717,00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE PERSONNEL	44 200,00	44 081,14
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	20 200,00	20 163,00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	29 260,00	29 186,49
64731	VERSEMENT DIRECTEMENT	13 500,00	13 495,03
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	17 100,00	8 446,62
	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>8 563 320,00</b>	<b>8 551 123,51</b>
012	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>8 790 600,00</b>	<b>8 778 210,60</b>
73925	FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET I	44 500,00	43 466,00
7396	REVERSEMENT SUR IMPOTS SUR LES SPECTACLES	100,00	
014	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>44 600,00</b>	<b>43 466,00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 050 000,00	
023	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>0,00</b>

FONCTIONNEMENT DEPENSES		PREVU	REALISE
675	VALEURS COMPTABLES IMMOBILISAT° CEDEES	253 382,38	253 382,38
6761	DIFFERENCES S/REALISATIONS TRANSFEREES EN INVESTISSEM	8 682,97	8 682,97
6811	DAP – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	441 500,00	401 333,19
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	703 565,35	663 398,54
6531	INDEMNITES	105 880,00	105 872,04
6532	FRAIS DE MISSION	1 680,00	1 678,41
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	4 340,00	4 332,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	1 640,00	487,20
6542	CREANCES ETEINTES	2 000,00	546,33
6553	SERVICE D'INCENDIE	135 800,00	135 711,57
65541	CONTRIBUT° AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	8 800,00	5 475,00
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	85 200,00	77 528,48
657362	CCAS	1 500 000,00	1 500 000,00
657364	A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	117 000,00	117 000,00
6574	SUBV.FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	692 000,00	691 390,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 654 340,00	2 640 021,03
66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	545 000,00	542 653,31
66112	INTERETS – RATTACHEMENT DES ICNES		-61 037,62
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	7 000,00	5 618,66
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES	4 500,00	1 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	556 500,00	488 734,35
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	10,00	
6714	BOURSES ET PRIX	1 450,00	1 440,10
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES S/OPERATION DE GESTION		
673	TITRES ANNULES (SUR EXCERCICES ANTERIEURS)	8 160,00	8 152,18
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 620,00	9 592,28
6815	DAP -PR RISQUES ET CHARGES DE FONCTION.COURANT	5 000,00	
6865	DOT . AUX PROV. POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERES	30 000,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	35 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		16 170 265,35	14 934 459,84



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE

FONCTIONNEMENT RECETTES		PREVU	REALISE
<b>002</b>	<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>365 597,75</b>	<b>365 597,75</b>
<b>6419</b>	<b>REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL</b>	<b>280 000,00</b>	<b>338 591,53</b>
<b>6459</b>	<b>REMBOURSEMENTS / CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE</b>	<b>18 600,00</b>	<b>18 333,92</b>
<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>298 600,00</b>	<b>356 925,45</b>
<b>722</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>800 000,00</b>	<b>786 044,07</b>
<b>7761</b>	<b>DIFFERENCES SUR REALISATIONS NEGATIVE</b>	<b>13 072,31</b>	<b>13 072,31</b>
<b>777</b>	<b>QUOTE PART SUBV. INVEST.</b>	<b>1 000,00</b>	<b>970,00</b>
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>814 072,31</b>	<b>800 086,38</b>
<b>70321</b>	<b>DROITS DE STATIONNEMENT &amp; LOCAT° VOIE PUBLIQUE</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 855,93</b>
<b>70323</b>	<b>REDEV.OCCUPAT° DOMAINE PUBLIC CNAL</b>	<b>52 700,00</b>	<b>72 691,73</b>
<b>70388</b>	<b>AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES</b>	<b>105 240,00</b>	<b>117 962,11</b>
<b>7062</b>	<b>REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES CULTUREL</b>	<b>12 000,00</b>	<b>9 087,46</b>
<b>7066</b>	<b>REDEVANCES &amp; DROITS DES SERVICES SOCIAL</b>	<b>358 000,00</b>	<b>371 144,26</b>
<b>7067</b>	<b>REDEV. &amp; DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIGN.</b>	<b>425 000,00</b>	<b>421 791,99</b>
<b>7083</b>	<b>LOCATIONS DIVERSES</b>	<b>19 000,00</b>	<b>21 630,25</b>
<b>70841</b>	<b>MISE A DISPO PERSONNEL BUDGETS ANNEXES</b>	<b>182 700,00</b>	<b>176 836,81</b>
<b>70872</b>	<b>REMBT FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>379 350,00</b>	<b>379 110,73</b>
<b>70878</b>	<b>PAR D'AUTRES REDEVABLES</b>	<b>96 410,00</b>	<b>105 331,91</b>
<b>70</b>	<b>PRODUITS DE SERVICES, DOMAINE &amp; VENTES DIVERSES</b>	<b>1 655 400,00</b>	<b>1 701 443,18</b>
<b>7311</b>	<b>CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>6 837 604,00</b>	<b>6 773 853,00</b>
<b>7318</b>	<b>AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES</b>		<b>12 713,00</b>
<b>7321</b>	<b>ATTRIBUTION DE COMPENSATION</b>	<b>2 693 262,00</b>	<b>2 691 231,00</b>
<b>7338</b>	<b>AUTRES TAXES</b>	<b>500,00</b>	
<b>7343</b>	<b>TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES</b>	<b>29 310,00</b>	<b>29 302,00</b>
<b>7351</b>	<b>TAXE SUR L'ELECTRICITE</b>	<b>370 000,00</b>	<b>361 424,86</b>
<b>7362</b>	<b>TAXES DE SEJOUR</b>	<b>68 000,00</b>	<b>56 224,12</b>
<b>7368</b>	<b>TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE</b>	<b>46 000,00</b>	<b>34 946,62</b>
<b>7381</b>	<b>TAXE ADDITIONNELLE DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE</b>	<b>750 000,00</b>	<b>1 086 604,12</b>
<b>7388</b>	<b>AUTRES TAXES DIVERSES</b>	<b>24 000,00</b>	<b>23 973,79</b>
<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>10 818 676,00</b>	<b>11 070 272,51</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES		PREVU	REALISE
7411	DOTATION FORFAITAIRE	586 000,00	552 904,00
74718	PARTICIPATIONS ETAT AUTRES	87 490,00	109 087,74
7472	REGIONS	8 830,00	18 733,59
7473	DEPARTEMENTS		
74748	COMMUNES	67 800,00	58 924,46
7478	AUTRES ORGANISMES	760 500,00	624 573,89
748314	DOTATION UNIQUE DES COMPENS.SPECIFIQUES A TAXE PROF	1 592,00	1 592,00
74834	ETAT – COMPENSATION EXONERATIONS TAXES FONCIERES	8 176,00	8 176,00
74835	ETAT – COMPENSATION EXONERATIONS TAXE HABITATION	82 507,00	82 877,00
7484	DOTATION RECENSEMENT	2 000,00	2 096,00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	110,00	110,00
<b>74</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>1 605 005,00</b>	<b>1 459 074,68</b>
752	REVENUS DES IMMEUBLES	347 900,00	349 147,34
757	REDEVANCES VERSEES PAR FERMIERS & CONCESSIONNAIRES	1 140,00	1 134,92
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	3 500,00	20 145,83
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>352 540,00</b>	<b>370 428,09</b>
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	100,00	36,00
7668	AUTRES	5 900,00	5 882,74
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>6 000,00</b>	<b>5 918,74</b>
7711	DEBITS ET PENALITES PERCUES		5 000,00
7713	LIBERALITES RECUES	200,00	130,00
7714	RECOUVR. SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEURS	1 540,00	1 531,94
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS S/OPERATIONS DE GESTION	141,25	
773	MANDATS ANNULES SUR EXCERCICES ANTERIEURS	500,00	476,80
775	PRODUITS DES CESSIONS D IMMOBILISATIONS	248 993,04	248 993,04
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	3 000,00	6 902,23
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS</b>	<b>254 374,29</b>	<b>263 034,01</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>16 170 265,35</b>	<b>16 392 780,79</b>



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE

INVESTISSEMENT DEPENSES		PREVU	REALISE
-------------------------	--	-------	---------

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	455 693,87	455 693,87
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	814 072,31	800 086,38
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 700,00	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVRES ET RESERVES	187 600,00	187 453,02
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	998 000,00	997 563,78
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	261 650,64	75 143,49
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 000,00	838,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 905 695,19	939 247,95
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 315 110,30	2 848 050,84
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	50,00	50,00

DEPENSES DE L'EXERCICE		7 943 572,31	6 304 127,33
------------------------	--	--------------	--------------

INVESTISSEMENT RECETTES		PREVU	REALISE
-------------------------	--	-------	---------

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 050 000,00	0,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 074 436,96	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	703 565,35	663 398,54
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 700,00	0,00
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 830 294,69	3 035 705,19
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	745 275,31	647 896,86
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 500 000,00	1 520 550,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	22 700,00	26 252,22
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 600,00	14 517,20

RECETTES DE L'EXERCICE		7 943 572,31	5 908 320,01
------------------------	--	--------------	--------------

BESOIN EN FINANCEMENT			395 807,32
-----------------------	--	--	------------



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE

INVESTISSEMENT DEPENSES		PREVU	REALISE
<b>001</b>	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>455 693,87</b>	<b>455 693,87</b>
<b>13912</b>	<b>REGIONS</b>	<b>1 000,00</b>	<b>970,00</b>
192	PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	13 072,31	13 072,31
2313	CONSTRUCTIONS	400 000,00	472 923,55
2315	INSTALL., MATERIEL & OUTILLAGE TECHNIQUES	400 000,00	313 120,52
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>814 072,31</b>	<b>800 086,38</b>
2112	TERRAINS DE VOIRIE	2 700,00	
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>2 700,00</b>	<b>0,00</b>
10223	TLE		
10226	TAXE AMENAGEMENT	6 500,00	6 430,52
103	PLAN DE RELANCE	181 100,00	181 022,50
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVRES ET RESERVES</b>	<b>187 600,00</b>	<b>187 453,02</b>
1641	EMPRUNTS EN EUROS	982 500,00	982 190,17
16818	AUTRES EMPRUNTS – AUTRES PRETEURS	15 500,00	15 373,61
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>998 000,00</b>	<b>997 563,78</b>
2031	FRAIS D'ETUDES	230 929,20	64 380,46
2033	FRAIS D'INSERTION	15 900,00	646,27
2051	CONCESS. DROITS SIMILAIRES BREVETS, LICENCES	14 821,44	10 116,76
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>261 650,64</b>	<b>75 143,49</b>
20422	SUBVENT. D'EQUIPT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVEE	3 000,00	838,00
<b>204</b>	<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	<b>3 000,00</b>	<b>838,00</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES		PREVU	REALISE
2111	TERRAINS NUS	197 980,00	197 970,96
2112	TERRAINS DE VOIRIE	22 885,79	6 717,48
2115	TERRAINS BATIS	472 900,00	387 069,15
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	695 000,00	
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	48 100,00	47 989,36
21568	AUTRE MATERIEL & OUTILLAGE INCENDIE, DEFENSE	4 200,00	2 146,08
21571	MATERIEL ROULANT	160 670,00	
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	24 620,00	24 435,39
2158	AUTRES INSTALL., MATERIEL & OUTILLAGE TECH.	18 750,00	18 705,56
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	5 772,87	5 767,05
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	40 015,68	35 964,87
2184	MOBILIER	76 916,99	74 872,41
2188	AUTRES IMMOBILISAT°CORPORELLES	137 883,86	137 609,64
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 905 695,19</b>	<b>939 247,95</b>
2313	CONSTRUCTIONS		
1	BATIMENT GYMNASSE	5 365,00	4 285,33
3	TRAVAUX BATIMENT EGLISE	1 440,00	
5	SALLE LEO LAGRANGE	2 160,00	
9	STADE	44 324,00	28 625,16
10	SALLE DES MAGNANS	1 440,00	
12	CHATEAU	3 640,00	
13	CASERNE DE GENDARMERIE	10 580,00	3 450,00
15	BATIMENT PTT	94 368,08	94 046,81
16	MAIRIE ANNEXE	21 869,28	20 161,76
17	ECO MUSEE	4 320,00	
19	ECOLE AIME LEGALL	26 495,00	28 779,32
20	ECOLE FRANCOIS JACOB	19 154,80	17 181,61
21	ECOLE OREE DU BOIS	26 600,00	5 039,04
22	AGRANDISSEMENT MAIRIE	20 097,00	17 756,59
24	TRAVAUX BATIMENT CIMETIERE	17 420,00	17 376,10
35	BATIMENT CCAS	1 440,00	
42	BASE DE LOISIRS	25 773,20	34 610,70
43	MAISON DE L'EMPLOI	1 440,00	
44	MAISON BLEUE	1 100,00	1 021,78
46	MEDIATHEQUE	33 800,00	33 706,81
47	CENTRE TECHNIQUE		1 860,00
48	ATELIER PEDAGOGIQUE	2 160,00	
51	ATELIER CENTRE D'APPRENTISSAGE	988,00	3 067,86
53	CENTRE CULTUREL	12 240,00	600,00
55	TERRAIN DES ARCHERS	3 700,00	
58	MUSEE	1 400,00	2 055,00
72	MAISON COLLEGIENS	1 273 432,05	1 274 510,36
90	PROPRIETE HAUTE COMBE	11 700,00	2 988,38
93	FOUR COMMUNAL	340,00	
104	CRECHE GRAND JARDIN	38 455,00	21 631,73
105	CRECHE OASIS	3 260,00	2 017,85
107	CRECHE DE LA GARE (MAUPASSANT)	504 156,27	647 132,18
108	SALLE DE CULTE	960,00	
119	LOCAL COMMERCIAL 7 RUE DE LA REPUBLIQUE	1 800,00	1 788,00
<b>2313</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>2 217 417,68</b>	<b>2 263 692,37</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES		PREVU	REALISE
<b>2315</b>	<b>INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUES</b>		
26	ESPACES VERTS	186 809,20	25 388,40
27	URE PIETONNES, PLACES	60 000,00	43 067,39
28	CD 404	60 000,00	
29	SIGNALISATION ROUTIERE	66 000,00	57 902,75
33	TRAVAUX DIVERS VRD	168 783,42	71 146,90
34	ECLAIRAGE PUBLIC	50 000,00	49 829,68
38	ZI ARGILE	24 000,00	14 322,18
39	VOIRIE COMMUNALE	411 820,00	281 169,18
64	AIRE DES GENS DU VOYAGE		
85	PERSONNES A MOBILITE REDUITE	8 000,00	
91	RESEAU EAUX PLUVIALES	48 180,00	27 434,40
<b>2315</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>1 083 592,62</b>	<b>570 260,88</b>
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO CORPORELLES	14 100,00	14 097,59
72	MAISON DES COLLEGIENS		
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>3 315 110,30</b>	<b>2 848 050,84</b>
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	50,00	50,00
27638	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS		
<b>27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>7 943 572,31</b>	<b>6 304 127,33</b>



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE

Service des Finances  
06370 Mouans-Sartoux

INVESTISSEMENT RECETTES		PREVU	REALISE
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 050 000,00</b>	
<b>024</b>	<b>PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>1 074 436,96</b>	
<b>192</b>	<b>PLUS OU MOINS VALUES S/CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>8 682,97</b>	<b>8 682,97</b>
<b>2113</b>	<b>TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE</b>	<b>12,29</b>	<b>12,29</b>
<b>2115</b>	<b>TERRAINS BATIS</b>	<b>221 883,43</b>	<b>221 883,43</b>
<b>21571</b>	<b>MATERIEL ROULANT</b>	<b>24 734,60</b>	<b>24 734,60</b>
<b>2182</b>	<b>MATERIEL DE TRANSPORT</b>	<b>6 752,06</b>	<b>6 752,06</b>
<b>28031</b>	<b>FRAIS D'ETUDES</b>	<b>94 200,00</b>	<b>57 923,43</b>
<b>28033</b>	<b>AMORTISSEMENT DE FRAIS D'INSERTION</b>	<b>3 000,00</b>	<b>2 966,50</b>
<b>28041482</b>	<b>BATIMENTS ET INSTALLATIONS</b>	<b>900,00</b>	<b>829,00</b>
<b>280422</b>	<b>BATIMENTS ET INSTALLATIONS</b>	<b>12 400,00</b>	<b>12 363,00</b>
<b>28051</b>	<b>CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES</b>	<b>5 400,00</b>	<b>5 338,29</b>
<b>28121</b>	<b>PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES</b>	<b>400,00</b>	<b>312,00</b>
<b>28132</b>	<b>IMMEUBLES DE RAPPORT</b>	<b>13 400,00</b>	<b>13 384,00</b>
<b>28152</b>	<b>INSTALLATIONS DE VOIRIE</b>	<b>17 400,00</b>	<b>17 324,18</b>
<b>281568</b>	<b>AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE, DEFENSE</b>	<b>5 200,00</b>	<b>5 159,30</b>
<b>281571</b>	<b>MATERIEL ROULANT</b>	<b>45 600,00</b>	<b>42 413,57</b>
<b>281578</b>	<b>AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE, DEFENSE</b>	<b>14 800,00</b>	<b>14 737,20</b>
<b>28158</b>	<b>AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.</b>	<b>20 000,00</b>	<b>19 921,38</b>
<b>28182</b>	<b>MATERIEL DE TRANSPORT</b>	<b>77 700,00</b>	<b>77 694,83</b>
<b>28183</b>	<b>MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL D'INFORMATIQUE</b>	<b>57 200,00</b>	<b>57 111,85</b>
<b>28184</b>	<b>MOBILIER</b>	<b>24 400,00</b>	<b>24 395,84</b>
<b>28188</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>49 500,00</b>	<b>49 458,82</b>
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>703 565,35</b>	<b>663 398,54</b>
<b>1328</b>	<b>AUTRES</b>	<b>2 700,00</b>	
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>2 700,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10222</b>	<b>F.C.T.V.A</b>	<b>320 000,00</b>	<b>382 765,00</b>
<b>10223</b>	<b>T.L.E</b>		<b>2 060,00</b>
<b>10226</b>	<b>TAXE D'AMENAG. ET VERSEMENT POUR LA SOUS-DENSITE</b>	<b>160 294,69</b>	<b>300 880,19</b>
<b>10251</b>	<b>DONS ET LEGS EN CAPITAL</b>		<b>1 000 000,00</b>
<b>1068</b>	<b>EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES</b>	<b>1 350 000,00</b>	<b>1 350 000,00</b>
<b>10</b>	<b>DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>1 830 294,69</b>	<b>3 035 705,19</b>

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>
<b>1321</b>	<b>ETAT</b>	<b>14 570,00</b>	<b>14 771,00</b>
<b>1322</b>	<b>REGIONS</b>	<b>18 300,00</b>	<b>8 363,49</b>
<b>1323</b>	<b>DEPARTEMENTS</b>	<b>42 940,00</b>	<b>95 084,74</b>
<b>1328</b>	<b>AUTRES</b>	<b>246 288,44</b>	<b>201 779,76</b>
<b>1342</b>	<b>AMENDES DE POLICE</b>	<b>150 000,00</b>	<b>165 721,00</b>
<b>1386</b>	<b>AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS</b>	<b>273 176,87</b>	<b>162 176,87</b>
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>745 275,31</b>	<b>647 896,86</b>
<b>1641</b>	<b>EMPRUNTS EN EUROS</b>	<b>2 480 000,00</b>	<b>1 500 000,00</b>
<b>165</b>	<b>DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS</b>		<b>550,00</b>
<b>16818</b>	<b>AUTRES EMPRUNTS AUTRES EMPRUNTEURS</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>2 500 000,00</b>	<b>1 520 550,00</b>
<b>238</b>	<b>AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO CORPORELLES</b>	<b>22 700,00</b>	<b>26 252,22</b>
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>22 700,00</b>	<b>26 252,22</b>
<b>276358</b>	<b>GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES</b>	<b>14 600,00</b>	<b>14 517,20</b>
<b>27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>14 600,00</b>	<b>14 517,20</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>7 943 572,31</b>	<b>5 908 320,01</b>

ETAT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VERSEES EN 2016

Article (1)	Nom de l'organisme	Prévu 2016	Réalisé 2016
6574	AMAPE FRANÇOIS JACOB	150,00	150,00
6574	AMMAPE COLLEGE LA CHENAIE	150,00	150,00
6574	ASSOCIATION SPORTIVE LA CHENAIE	700,00	700,00
6574	LA CHENAIE FSE	150,00	150,00
6574	ASSOCIATION DE L'OREE DU BOIS	150,00	150,00
6574	PAYS DE GRASSE HANDBALL ASPPT	6 700,00	6 700,00
6574	COMITE DES SPORTS	7 000,00	7 000,00
6574	COMPAGNIE DES ARCHERS DU PARC	3 800,00	3 800,00
6574	HBMMS	25 000,00	25 000,00
6574	HB3M	21 600,00	21 600,00
6574	BASKET	6 600,00	6 600,00
6574	BOULES	2 900,00	2 900,00
6574	DANSE CLASSIQUE	1 000,00	1 000,00
6754	RYTHM AND DANCE	3 300,00	3 300,00
6574	FOOTBALL	102 000,00	102 000,00
6574	GOLF	450,00	450,00
6574	GR	6 750,00	6 750,00
6574	GYM VOLONTAIRE	800,00	800,00
6574	GYM TONIC GYM DOUCE	1 900,00	1 900,00
6574	JUDO-KWAI MOUANSOIS	7 500,00	7 500,00
6574	RANDONNEE MONTAGNE	1 400,00	1 400,00
6574	TENNIS DE TABLE	4 000,00	4 000,00
6574	PAYS DE GRASSE VOLLEY BALL	8 000,00	8 000,00
6574	TENNIS MUNICIPAL	15 000,00	15 000,00
6574	ESPACE 614	1 200,00	1 200,00
6574	FOYER AMICAL MOUANSOIS	6 800,00	6 800,00
6574	AMIS DE LA MEDIATHEQUE	1 300,00	1 300,00
6574	ART SCIENCE PENSEE	2 700,00	2 700,00
6574	CACO	4 200,00	4 200,00
6574	CECA	210 000,00	210 000,00
6574	COMPAGNIE DES SOI-DISANT	1 650,00	1 650,00
6574	COMPAGNIE DU CEDRE BLEU	1 650,00	1 650,00
6574	ESPACE DE L'ART CONCRET	100 000,00	100 000,00
6574	LUMIERES DES TOILES	1 200,00	1 200,00
6574	REFLETS D'UN MONDE RURAL	750,00	750,00
6574	ACCBMS	2 200,00	2 200,00
6574	APAC	14 700,00	14 700,00
6574	COS DU PERSONNEL COMMUNAL	19 100,00	19 100,00
6574	COMITE DES FETES	22 000,00	22 000,00

Article (1)	Nom de l'organisme	Prévu 2016	Réalisé 2016
6574	MARCHING BAND MOUANSOIS	2 500,00	2 500,00
6574	OTSI	35 000,00	35 000,00
6574	PHOTO-CLUB MOUANSOIS	100,00	100,00
6574	ACPG ET CATM	550,00	550,00
6574	AMICALE SAPEURS POMPIERS	5 000,00	5 000,00
6574	CHOISIR	700,00	700,00
6574	AMICALE CCFF	2 400,00	2 400,00
6574	DONNEURS DE SANG	250,00	250,00
6574	MEDITERRANNE AFRIQUE SOLIDARITE	550,00	550,00
6574	MOUANS COMMERCE	450,00	450,00
6574	QUESTIONS POUR UN CHAMPION	150,00	150,00
6574	RENCONTRES AFRICAINES	150,00	150,00
6574	UNCAFN	550,00	550,00
6574	LUOTHEQUE 1,2,3 SOLEIL	5 500,00	5 500,00
6574	TERRE D'AZUR	550,00	550,00
6574	ACT.EDUCAT.TRIBUNAL ENFANTS GRASSE	120,00	120,00
6574	AMIS DU RAIL AZUREEN	100,00	100,00
6574	COMPAGNIE F	400,00	400,00
6574	LIGUE PROTECTION OISEAUX	100,00	100,00
6574	PARALYSES DE France	100,00	100,00
6574	UDDEN	100,00	100,00
6574	UNICEF	150,00	150,00
6574	MEDAILLES MILITAIRES 15EME SECTION	100,00	100,00
6574	JALMALV PAYS GRASSOIS	100,00	100,00
6574	AMICALE PORTES DRAPEAUX CANNES	100,00	100,00
6574	AMICALE PORTES DRAPEAUX GRASSE	100,00	100,00
6574	LES MOTS D'AZUR	350,00	350,00
6574	PHILATHELIE	150,00	150,00
6574	ADAPEI 06	120,00	120,00
6574	L'AZUREENNE SPORTS ADAPTES	150,00	150,00
6574	HORSE BALL POLE AZUR	100,00	100,00
6574	SECOURS CATHOLIQUE	150,00	150,00
6574	GOYA	150,00	150,00
6574	SAUVEGARDE DU CANAL DE LA SIAGNE	100,00	100,00
6574	PARTICIPATION LUMIERES DES TOILES	2 000,00	1 350,00

Article (1)	Nom de l'organisme	Prévu 2016	Réalisé 2016
6574	RESERVE	16 410,00	
6574	SOI DISANT	Subventions Exceptionnelles Pris sur la réserve	500,00
6574	ADNA		150,00
6574	TENNIS DE TABLE		5 500,00
6574	BODY MOUANS		2 100,00
6574	TENNIS DE TABLE		2 100,00
6574	COMITE DES SPORTS		1 900,00
6574	BASKET		1 000,00
6574	JUDO-KWAI MOUANSOIS		800,00
6574	DANSE CLASSIQUE		700,00
6574	ESPACE 614		700,00
6574	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE		500,00
6574	MOUANS INFORMATION		500,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>692 000,00</b>

## **Note explicative relative au vote du compte administratif 2016 du budget de l'eau potable**

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable se distingue en deux sections : la section d'exploitation et la section d'investissement.

### **1 - LA SECTION D'EXPLOITATION**

#### **A - Les dépenses**

Les dépenses d'exploitation du service de l'eau traduisent la politique engagée depuis plusieurs années pour développer le recours aux équipes techniques de la RME afin d'assurer un maximum de travaux en interne.

Cette démarche se retrouve dans les charges de fonctionnement du service en 2016 qui sont en augmentation de 125 K€ par rapport à 2015.

Les charges de personnel sont également en augmentation et prennent en compte sur une année pleine la création d'une équipe chargée de réduire les fuites sur le réseau d'eau potable et ainsi optimiser le rendement des réseaux.

Les charges financières, peu élevées pour un budget de cette importance, sont en baisse par rapport à 2015.

#### **B - Les recettes**

Les recettes d'exploitation prennent en compte principalement la vente de l'eau aux abonnés pour un montant de 2,2 M€ légèrement supérieur à 2015.

On peut noter les travaux réalisés en régie qui génèrent une recette de 264 K€ sur le budget de l'eau

Enfin, est intervenu en 2016 le versement du 1er acompte d'une subvention très importante de l'Agence de l'Eau que la Régie Municipale des Eaux a obtenu, dans le cadre de son projet d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable, pour un montant de 271 K€.

Cette subvention d'un montant global d'environ 1M€ sera versée au budget de l'eau sur une période de 4 ans, répartie entre la section d'exploitation et d'investissement, et permettra de poursuivre ce projet engagé en 2015 par la RME.

Le compte administratif de l'eau dégage un excédent d'exploitation de 821 925,29 € qui doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

### **1 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **A - Les dépenses**

En dehors des opérations d'ordre qui s'équilibrent entre sections, les dépenses principales se résument au remboursement du capital de la dette pour un montant de 160 K€ et les dépenses relatives aux programmes d'investissement pour 190 K€ que la RME n'est pas en mesure de gérer en régie, notamment les travaux d'ultrafiltration de la station de la foux pour 93 K€ et les travaux de réhabilitation des réseaux Corniche Bénard pour 48 K€

## **A - Les recettes**

la RME autofinance la totalité des ses investissements et n'a donc pas recours à l'emprunt.

Il est à noter la présence d'une partie de la subvention versée par l'Agence de l'Eau évoquée ci-dessus pour financer l'acquisition de matériels et d'outillages nécessaires au projet d'amélioration du rendement des réseaux.

La section d'investissement dégage un besoin de financement de 102 786,74 € qui sera couvert sans difficulté par l'excédent d'exploitation.



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016

## EAU

DEPENSES D'EXPLOITATION		PREVU	REALISE
-------------------------	--	-------	---------

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 437 260,00	1 343 656,34
012	CHARGES PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES	950 200,00	940 846,93
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	317 000,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	323 000,00	315 910,15
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	67 800,00	20 085,88
66	CHARGES FINANCIERES	82 000,00	75 202,56
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 940,00	49 798,21
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 700,00	0,00

DEPENSES DE L'EXERCICE		3 237 900,00	2 745 500,07
------------------------	--	--------------	--------------

RECETTES D'EXPLOITATION		PREVU	REALISE
-------------------------	--	-------	---------

002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	230 345,39	230 345,39
013	CHARGES DE PERSONNEL	14 800,00	6 069,59
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	210 400,00	210 026,53
70	VENTE PRODUIT PRESTATION SERVICE MARCH.	2 777 800,00	2 846 996,32
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 200,00	271 900,80
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100,00	1 370,13
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	254,61	716,60

RECETTES DE L'EXERCICE		3 237 900,00	3 567 425,36
------------------------	--	--------------	--------------

EXCEDENT D'EXPLOITATION			821 925,29
-------------------------	--	--	------------

RESULTAT DE CLOTURE			719 138,55
---------------------	--	--	------------



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016

## EAU

DEPENSES D'EXPLOITATION		PREVU	REALISE
604	ACHATS ETUDES PREST. EQUIPT	4 000,00	1 477,50
6061	FOURNIT.NON STOCK. (Edf,Eau)	475 000,00	437 904,50
6062	PRODUITS DE TRAITEMENT	14 200,00	13 854,00
6063	FOURN.ENTRET. PETIT EQUIPT	11 320,00	7 545,63
6064	FOURNITURE ADMINISTRATIVE	1 500,00	1 291,91
6066	CARBURANTS	5 500,00	5 490,77
6068	AUTRES MATIERES & FOURNITURES	201 225,00	187 635,00
<b>ACHATS &amp; VARIATIONS DE STOCKS</b>		<b>712 745,00</b>	<b>655 199,31</b>
611	SOUS TRAITANCE GENERALE		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 500,00	1 334,04
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES		
61521	BATIMENTS PUBLICS	9 640,00	9 639,68
61523	RESEAUX	75,00	75,00
61551	ENTRET. REPAR. S/MAT. ROULANT	3 800,00	2 924,94
61558	ENTR. REPAR. AUTRES BIENS MOBILIER	2 320,00	1 497,59
6156	ENTRET. REP. S/MAINTENANCE	5 200,00	2 945,42
6161	PRIMES D'ASSURANCES MULTIRISQUES	7 300,00	5 936,40
617	ETUDES & RECHERCHES	5 500,00	4 128,93
618	SERVICES EXTERIEURS-DIVERS	6 830,00	112,63
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>43 165,00</b>	<b>28 594,63</b>
6226	HONORAIRES	500,00	
6227	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	500,00	
6231	ANNONCES & INSERTIONS	1 000,00	900,00
6236	CATALOGUES & IMPRIMES	900,00	355,80
6238	DIVERS	340,00	270,00
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	500,00	110,46
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 560,00	44,84
6256	MISSIONS	100,00	
6257	RECEPTIONS		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		
627	SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	1 100,00	1 098,63
6281	CONCOURS DIVERS	750,00	701,67
6287	REMBOURST DE FRAIS	248 800,00	248 800,00
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>256 050,00</b>	<b>252 281,40</b>

DEPENSES D'EXPLOITATION		PREVU	REALISE
6358	AUTRES DROITS	300,00	299,00
6371	RED.AG.BASSIN PRELEVTE EAU	78 750,00	61 139,00
6378	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	346 250,00	346 143,00
IMPOTS TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES		425 300,00	407 581,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 437 260,00	1 343 656,34
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE	114 800,00	114 800,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		114 800,00	114 800,00
6331	VERST DE TRANSPORT TITULAIRE	8 460,00	8 382,00
6332	COTIS. VERSEES FNAL TITULAIRE	2 420,00	2 395,00
6336	COTISATIONS CDG ET CNFPT	10 150,00	9 506,89
IMPOT TAXE, VERST ASSIMILES S/REMUNERATION		21 030,00	20 283,89
6411	REMUNERATION PERSONNEL TITULAIRE	401 050,00	401 037,14
64111	REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRES	92 700,00	91 912,54
6413	PRIMES DIVERSES TITULAIRES	17 870,00	17 787,49
64131	PRIMES DIVERSES AUXILIAIRES	2 100,00	1 047,61
6414	INDEMNITES DIVERSES TITULAIRES	72 570,00	72 000,48
64141	INDEMNITES DIVERSES AUXILIAIRES	4 090,00	3 802,10
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL TITULAIRES	4 440,00	4 022,54
64151	SUPPLEMENT FAMILIAL AUXILIAIRE	30,00	23,51
6451	COTISATIONS URSSAF	80 980,00	78 075,00
6452	COTISATIONS AUX MUTUELLES	250,00	240,12
6453	COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	125 880,00	124 517,00
6454	COTISATIONS ASSEDIC	6 090,00	5 512,00
6458	COTISIONS AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	6 020,00	5 745,55
6475	MEDECINE TRAVAIL & PHARMACIE	300,00	39,96
CHARGES DE PERSONNEL		814 370,00	805 763,04
012	CHARGES PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES	950 200,00	940 846,93
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	317 000,00	
6811	DOTATION AMORT.IMMO.CORP.&INCORP.	323 000,00	315 910,15
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	323 000,00	315 910,15

<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>
<b>6541</b>	<b>CREANCES ADMISES EN NON VALEURS</b>	<b>65 600,00</b>	<b>18 160,11</b>
<b>6542</b>	<b>CREANCES ETEINTES</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 925,26</b>
<b>658</b>	<b>CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>200,00</b>	<b>0,51</b>
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION</b>	<b>67 800,00</b>	<b>20 085,88</b>
<b>66111</b>	<b>INTERETS EMPRUNTS DETTES</b>	<b>81 500,00</b>	<b>81 033,19</b>
<b>66112</b>	<b>INTERET RATTACHEMENT ICNE</b>		<b>-5 830,63</b>
<b>6688</b>	<b>AUTRES</b>	<b>500,00</b>	
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>82 000,00</b>	<b>75 202,56</b>
<b>6718</b>	<b>AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 660,00</b>	
<b>673</b>	<b>TITRES ANNULES</b>	<b>9 000,00</b>	<b>8 718,21</b>
<b>6743</b>	<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>45 280,00</b>	<b>41 080,00</b>
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>56 940,00</b>	<b>49 798,21</b>
<b>6815</b>	<b>DOTATION PROVISION P/RISQUES ET CHARGES EXCEPT</b>	<b>1 000,00</b>	
<b>6865</b>	<b>DOTATION PROV. PR RISQUES ET CHARGES FINANCIERE</b>	<b>2 700,00</b>	
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>3 700,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>3 237 900,00</b>	<b>2 745 500,07</b>



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016

## EAU

RECETTES D'EXPLOITATION		PREVU	REALISE
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	230 345,39	230 345,39
64198	AUTRES REMBOURSEMENTS	14 800,00	5 668,67
6459	REMBOURSEMENT / CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE		400,92
013	CHARGES DE PERSONNEL	14 800,00	6 069,59
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	170 000,00	169 914,33
777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES	40 400,00	40 112,20
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	210 400,00	210 026,53
70111	VENTE D'EAU	2 120 000,00	2 189 991,27
701241	REDEVANCE P/POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	326 250,00	313 288,68
70128	AUTRES TAXES & REDEVANCES	78 750,00	79 694,13
704	TRAVAUX P/COMPTE TIERS	250 000,00	264 022,24
7084	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	2 500,00	
7087	REMBOURSEMENT DE FRAIS	300,00	
70	VENTE PRODUIT PRESTATION SERVICE MARCH.	2 777 800,00	2 846 996,32
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS	4 200,00	271 900,80
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 200,00	271 900,80
758	PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	100,00	1 370,13
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100,00	1 370,13
7714	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		373,38
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	154,61	
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	100,00	
778	AUTRE PRODUITS EXCEPTIONNELS		343,22
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	254,61	716,60
TOTAL DES RECETTES		3 237 900,00	3 567 425,36



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016

## EAU

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		PREVU	REALISE
---------------------------	--	-------	---------

001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	55 066,08	55 066,08
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	210 400,00	210 026,53
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES	160 500,00	160 441,35
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	900,00	701,25
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 270,00	15 677,08
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	354 863,92	190 832,60

DEPENSES DE L'EXERCICE		811 000,00	632 744,89
------------------------	--	------------	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT		PREVU	REALISE
---------------------------	--	-------	---------

021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	317 000,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	323 000,00	315 910,15
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	171 000,00	171 000,00
13	SUBVNTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	43 048,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00

RECETTES DE L'EXERCICE		811 000,00	529 958,15
------------------------	--	------------	------------

BESOIN EN FINANCEMENT			102 786,74
-----------------------	--	--	------------



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016

## EAU

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		PREVU	REALISE
<b>001</b>	<b>DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>55 066,08</b>	<b>55 066,08</b>
139111	SUBVENTION EQUIPEMENT AGENCE DE L'EAU	2 200,00	2 136,99
139118	SUBVENTION EQUIPEMENT AUTRE	300,00	288,17
13912	SUBVENTION EQUIPEMENT REGIONS	100,00	21,67
13913	SUBVENTION EQUIPEMENT DEPARTEMENTS	23 300,00	23 191,09
13918	SUBVENTION EQUIPEMENTT AUTRES	14 500,00	14 474,28
2313	CONSTRUCTIONS	50 000,00	22 734,62
2315	INSTALLATIONS,MATERIEL & OUTILLAGE	120 000,00	147 179,71
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>210 400,00</b>	<b>210 026,53</b>
1641	EMPRUNTS	160 500,00	160 441,35
1678	AV. AGENCE BASSINS		
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS &amp; DETTES ASSIMILEES</b>	<b>160 500,00</b>	<b>160 441,35</b>
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	900,00	701,25
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>900,00</b>	<b>701,25</b>
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	8 000,00	4 541,43
21561	MATERIEL SERVICE DISTRIBUTION D'EAU	20 270,00	11 135,65
2183	MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE	1 000,00	
2184	MOBILIER		
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>29 270,00</b>	<b>15 677,08</b>
2313	CONSTRUCTIONS DIVERS	20 368,92	
4	USINE TRAITEMENT FOUX	110 000,00	93 080,00
26	3 MAS II	920,00	920,00
49	FORAGE PINCHINADE	5 600,00	
<b>2313</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>136 888,92</b>	<b>94 000,00</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>
<b>2315</b>	<b>INST.TEC.MAT.OUTIL.IND.-TRAV.</b>	<b>20 000,00</b>	
<b>6</b>	<b>PLAINE DES CANEBIERS</b>	<b>13 650,00</b>	<b>13 650,00</b>
<b>7</b>	<b>BRANCHEMENT NOUVEAU AEP</b>	<b>4 975,00</b>	
<b>8</b>	<b>REHAB. RESEAU</b>	<b>20 681,00</b>	<b>9 656,00</b>
<b>15</b>	<b>VOIRIE COMMUNALE</b>	<b>7 000,00</b>	<b>4 046,00</b>
<b>77</b>	<b>CHEMEIN DES CARDELINES</b>	<b>20 000,00</b>	
<b>93</b>	<b>LOTISSEMENT CANTIGRILLOU</b>	<b>7 350,00</b>	<b>7 065,60</b>
<b>94</b>	<b>CHEMIN DE SARTOUX</b>	<b>32 000,00</b>	<b>14 595,00</b>
<b>96</b>	<b>REHAB. RESEAU CORNICHE BENARD</b>	<b>92 319,00</b>	<b>47 820,00</b>
<b>2315</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>217 975,00</b>	<b>96 832,60</b>
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>354 863,92</b>	<b>190 832,60</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>811 000,00</b>	<b>632 744,89</b>



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016

## EAU

RECETTES D'INVESTISSEMENT		PREVU	REALISE
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>317 000,00</b>	
<b>2805</b>	<b>AMORTISSEMENT LOGICIELS</b>	<b>900,00</b>	<b>701,25</b>
<b>281311</b>	<b>AMORTISSEMENT BATIMENTS</b>	<b>117 200,00</b>	<b>115 162,00</b>
<b>281531</b>	<b>AMORTISSEMENT RESEAUX Eaux</b>	<b>148 600,00</b>	<b>147 620,00</b>
<b>28154</b>	<b>AMORTISSEMENT MATERIEL INDUSTRIEL</b>	<b>19 000,00</b>	<b>17 892,81</b>
<b>28155</b>	<b>AMORTISSEMENT OUTILLAGE INDUSTRIEL</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 013,50</b>
<b>281561</b>	<b>AMORT. MAT. SPECIF .SERV. DISTRIBUTION EAU</b>	<b>20 400,00</b>	<b>18 935,09</b>
<b>28182</b>	<b>AMORTISSEMENT MATERIEL TRANSPORT</b>	<b>10 300,00</b>	<b>10 286,80</b>
<b>28183</b>	<b>AMORTISST MATERIEL BUREAU &amp; INFORMATIQUE</b>	<b>4 000,00</b>	<b>3 807,22</b>
<b>28184</b>	<b>AMORTISSEMENT MOBILIER</b>	<b>1 500,00</b>	<b>491,48</b>
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>323 000,00</b>	<b>315 910,15</b>
<b>1068</b>	<b>AUTRES RESERVES</b>	<b>171 000,00</b>	<b>171 000,00</b>
<b>10</b>	<b>DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>171 000,00</b>	<b>171 000,00</b>
<b>13111</b>	<b>AGENCE DE L'EAU</b>		<b>36 669,00</b>
<b>1313</b>	<b>DEPARTEMENTS</b>		<b>6 379,00</b>
<b>13</b>	<b>SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>43 048,00</b>
<b>274</b>	<b>PRETS</b>		
<b>27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>811 000,00</b>	<b>529 958,15</b>

## **Note explicative relative au vote du compte administratif 2016 du budget de l'assainissement**

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable se distingue en deux sections : la section d'exploitation et la section d'investissement.

### **1 - LA SECTION D'EXPLOITATION**

#### **A - Les dépenses**

Les charges de fonctionnement du service en 2016 sont en légère augmentation de 30 K€ par rapport à 2015 et traduisent une volonté de gérer en interne une grande partie du travail d'entretien et de développement des réseaux.

Les charges de personnel quant à elles sont en très légère augmentation par rapport à 2015.

Les charges financières, très faibles pour un budget de cette importance, sont en baisse par rapport à 2015.

#### **B - Les recettes**

Les recettes d'exploitation prennent en compte principalement la part assainissement de la vente de l'eau aux abonnés pour un montant de 940 K€.

On peut noter les travaux réalisés en régie qui génèrent une recette de 347 K€ sur le budget de l'assainissement collectif.

Il est à noter la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau d'un montant de 100 K€ correspondant à un rendement optimal de la station d'épuration.

Le compte administratif de l'assainissement dégage un excédent d'exploitation global de 487 480,05 € (480 301,89 € pour l'assainissement collectif et 7 178,16 € pour l'assainissement non collectif) qui doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

### **1 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **A - Les dépenses**

Les dépenses principales de cette section concernent le remboursement du capital de la dette pour un montant de 24 K€ et les dépenses relatives aux travaux de la station d'épuration pour 13 K€.

#### **A - Les recettes**

la RME autofinance la totalité des ses investissements et n'a donc pas recours à l'emprunt.

La section d'investissement dégage un excédent de 48 633,76 € qui sera reporté en recettes d'investissement sur 2017.



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016

## ASSAINISSEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION		ASSAINISSEMENT COLLECTIF		ANC	
		PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	672 700,00	582 449,08	7 400,00	1 095,34
012	CHARGES PERSONNEL & FRAIS ASSIM.	618 000,00	605 919,49	2 500,00	2 500,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	222 000,00	0,00	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	19 700,00	1 620,95	0,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	21 200,00	16 808,17	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 500,00	13 574,47	400,00	0,00
68	DOTAT° AUX AMORT. ET PROVISIONS	3 700,00	0,00	0,00	0,00
042	OPERAT° ORDRE TRANSFERT SECTION	235 000,00	227 112,20	0,00	0,00
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 813 800,00</b>	<b>1 447 484,36</b>	<b>10 300,00</b>	<b>3 595,34</b>

RECETTES D'EXPLOITATION		ASSAINISSEMENT COLLECTIF		ANC	
		PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	204 934,57	204 934,57	7 996,44	7 996,44
013	CHARGES DE PERSONNEL	13 000,00	12 952,71	0,00	0,00
042	OPERAT° ORDRE TRANSFERT SECTION	146 500,00	146 363,59	0,00	0,00
70	PRODUIT PRESTAT° SERV.MARCH.	1 349 200,00	1 444 119,47	2 303,56	2 277,06
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	100 000,00	111 608,94	0,00	500,00
75	AUTRES PRODUITS DE GEST.COUR.	50,00	0,48	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	115,43	7 806,49	0,00	0,00
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 813 800,00</b>	<b>1 927 786,25</b>	<b>10 300,00</b>	<b>10 773,50</b>

<b>EXCEDENT D'EXPLOITATION</b>	<b>480 301,89</b>		<b>7 178,16</b>
--------------------------------	-------------------	--	-----------------

<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>536 113,81</b>
----------------------------	-------------------



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016

## ASSAINISSEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION		ASSAINISSEMENT COLLECTIF		ANC	
		PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
604	ACHATS ETUDES PREST. EQUIPT	13 000,00	3 658,00	300,00	
6061	FOURNIT.NON STOCK. (Edf,Eau)	70 000,00	59 478,24		
6062	PRODUITS DE TRAITEMENT	14 500,00	8 022,00		
6063	FOURN.ENTRET. PETIT EQUIPT	12 550,00	8 177,08	3 000,00	522,00
6064	FOURNITURE ADMINISTRATIVE	1 500,00	1 399,10	500,00	273,34
6066	CARBURANTS	12 000,00	11 993,66		
6068	AUTRES MATIERES & FOURNITURES	36 750,00	18 291,23	3 300,00	
<b>ACHATS &amp; VARIAT. STOCKS</b>		<b>160 300,00</b>	<b>111 019,31</b>	<b>7 100,00</b>	<b>795,34</b>
611	SOUS TRAITANCE GENERALE	150 000,00	135 475,92		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	3 000,00	249,06		
6137	REDEVANCES,DROITS DE PASSAGE ET SEF	1 000,00			
61521	BATIMENT PUBLIC	6 850,00	6 620,25		
61523	RESEAUX	5 000,00	4 292,05		
61528	AUTRES	2 000,00	1 050,00		
61551	ENTRET. REPAR. S/MAT. ROULANT	4 400,00	3 370,48		
61558	ENTR. REPAR. AUTRES BIENS MOBILIER	2 000,00	1 679,23		
6156	ENTRET. REP. S/MAINTENANCE	22 300,00	18 474,17		
6161	PRIMES D'ASSURANCES MULTI.	8 150,00	6 812,66		
617	ETUDES ET RECHERCHES	500,00			
618	SERVICES EXTERIEURS-DIVERS	6 700,00			
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>211 900,00</b>	<b>178 023,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6226	HONORAIRES	500,00	500,00		
6227	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	2 000,00			
6231	ANNONCES & INSERTIONS	1 000,00			
6236	CATALOGUES & IMPRIMES	630,00	355,80		
6238	DIVERS	450,00			
6241	TRANSPORTS S/ACHATS	200,00	64,76		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENT	1 870,00	37,90		
6256	MISSIONS	500,00			
6257	RECEPTIONS	100,00	68,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	600,00	420,00		
6287	REBOURST DE FRAIS	130 250,00	130 010,73	300,00	300,00
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>138 100,00</b>	<b>131 457,19</b>	<b>300,00</b>	<b>300,00</b>
6358	AUTRES DROITS	900,00	450,76		
6378	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	161 500,00	161 498,00		
<b>IMPOTS, TAXES ET VERST ASSIMILES</b>		<b>162 400,00</b>	<b>161 948,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>672 700,00</b>	<b>582 449,08</b>	<b>7 400,00</b>	<b>1 095,34</b>

DEPENSES D'EXPLOITATION		ASSAINISSEMENT COLLECTIF		ANC	
		PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
6215	PERSONNEL AFFECTE P/COLLECTIVITE	56 400,00	55 222,26	2 500,00	2 500,00
	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>56 400,00</b>	<b>55 222,26</b>	<b>2 500,00</b>	<b>2 500,00</b>
6331	VERST DE TRANSPORT TITULAIRE	5 110,00	5 061,00		
6332	COTIS. VERSEES FNAL TITULAIRE	1 460,00	1 446,00		
6336	COTISATIONS CDG ET CNFPT	6 450,00	6 273,18		
	<b>IMPOT TAXE, VERST ASSIM. S/REMUNERA</b>	<b>13 020,00</b>	<b>12 780,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6411	REMUNERATION PERSO. TITULAIRE	284 880,00	284 201,62		
64111	REMUNERATION PERSO. NON TITULAIRE	19 240,00	19 230,33		
6413	PRIMES DIVERSES TITULAIRES	13 250,00	13 212,43		
6414	INDEMNITES DIVERSES TITULAIRES	80 080,00	80 070,42		
64141	INDEMNITES DIVERSES AUXILIAIRES	1 800,00	1 793,75		
6415	SUPPLEMENT FAMILIAL TITULAIRES	1 000,00	722,97		
64151	SUPPLEMENT FAMILIAL AUXILIAIRES	810,00	809,64		
6451	COTISATIONS URSSAF	47 440,00	47 110,00		
6453	COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	94 480,00	85 575,00		
6454	COTISATIONS AUX ASSEDI	1 130,00	1 128,00		
6458	COTIS. AUTRES ORGANISMES SOC.	4 270,00	4 062,89		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	200,00			
	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>548 580,00</b>	<b>537 917,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
012	CHARGES PERSONNEL & FRAIS ASSIM.	618 000,00	605 919,49	2 500,00	2 500,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	222 000,00			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	222 000,00	0,00	0,00	0,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	17 700,00	436,09		
6542	CREANCES ETEINTES	2 000,00	1 184,86		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	19 700,00	1 620,95	0,00	0,00
66111	INTERETS EMPRUNTS DETTES	21 000,00	20 733,61		
66112	INTERETS RATTACHEMENTS ICNE		-3 925,44		
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES	200,00			
66	CHARGES FINANCIERES	21 200,00	16 808,17	0,00	0,00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00			
673	TITRES ANNULES	20 000,00	13 574,47	400,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 500,00	13 574,47	400,00	0,00

DEPENSES D'EXPLOITATION		ASSAINISSEMENT COLLECTIF		ANC	
		PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
6815	DOTAT° PROVISION P/RISQUES ET CHARG	500,00			
6865	DOTAT° .PROV. PR RISQUES ET CHARGES	3 200,00			
68	DOTAT° AUX AMORT. ET PROVISIONS	3 700,00	0,00	0,00	0,00
6811	DOTAT° AMORT.IMMO.CORP.&INCorp.	235 000,00	227 112,20		
042	OPERAT° ORDRE TRANSFERT SECTION	235 000,00	227 112,20	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 813 800,00</b>	<b>1 447 484,36</b>	<b>10 300,00</b>	<b>3 595,34</b>



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016

## ASSAINISSEMENT

RECETTES D'EXPLOITATION	ASSAINISSEMENT COLLECTIF		ANC	
	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
<b>002</b> EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	204 934,57	204 934,57	7 996,44	7 996,44
64198 REMB. S/REMUNERATION PERSONNEL	13 000,00	12 099,57		
6459 REMB.S/CHARGES DE SS ET PREVOYANCE		853,14		
<b>013</b> CHARGES DE PERSONNEL	13 000,00	12 952,71	0,00	0,00
722 IMMOBILISATIONS. CORPORELLES	70 000,00	69 906,93		
777 QUOT. PART SUB.INV.VIRE RESULTAT	76 500,00	76 456,66		
<b>042</b> OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTR	146 500,00	146 363,59	0,00	0,00
704 TRAVAUX P/COMPTE TIERS	265 000,00	347 178,29	403,56	382,59
70611 REDEVANCES D' ASSAINISST S/ROLE	929 000,00	941 509,84		
706121 REDEV.MODERNISATION DES RESEAUX	155 200,00	155 431,34		
7062 REDEVANCES ASST NON COLLECTIF			1 900,00	1 894,47
<b>70</b> PRODUIT PRESTAT° SERV.MARCH.	1 349 200,00	1 444 119,47	2 303,56	2 277,06
741 PRIMES D'EPURATION	100 000,00	101 608,94		
748 AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		10 000,00		500,00
<b>74</b> SUBVENTION D'EXPLOITATION	100 000,00	111 608,94	0,00	500,00
758 PROD.DIVERS GESTION COURANTE	50,00	0,48		
<b>75</b> AUTRES PRODUITS DE GEST.COUR.	50,00	0,48	0,00	0,00
7714 RECOUVR.SUR CREANCES NON VALEUR		178,48		
7718 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	115,43			
773 MANDATS ANNULES S/EX.ANTERIEURS				
775 PRODUITS CESSIONS D'IMMOBILISAT		2 300,00		
778 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		5 328,01		
<b>77</b> PRODUITS EXCEPTIONNELS	115,43	7 806,49	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 813 800,00</b>	<b>1 927 786,25</b>	<b>10 300,00</b>	<b>10 773,50</b>



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016

## ASSAINISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		ASSAINISSEMENT COLLECTIF		ANC	
		PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	15 360,24	15 360,24	0,00	0,00
040	OPERAT° ORDRE TRANSFERT SECTION	146 500,00	146 363,59	0,00	0,00
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES	24 500,00	24 448,79	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 986,86	57 142,69	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	252 652,90	13 542,85	0,00	0,00
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>527 000,00</b>	<b>256 858,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		ASSAINISSEMENT COLLECTIF		ANC	
		PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIO	222 000,00	0,00	0,00	0,00
040	OPERAT° ORDRE TRANSFERT SECTION	235 000,00	227 112,20	0,00	0,00
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	8 379,72	0,00	0,00
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>527 000,00</b>	<b>305 491,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>48 633,76</b>		
----------------------------------	--	------------------	--	--



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016

## ASSAINISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		ASSAINISSEMENT COLLECTIF		ANC	
		PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	15 360,24	15 360,24		
13911	SUBVENT° EQUIPT AGENCE DE L'EAU	9 360,00	9 308,55		
13912	SUBVENT° EQUIPT REGIONS	8 300,00	8 260,87		
13913	SUBVENT° EQUIPT DEPARTEMENTS	24 840,00	24 977,19		
13916	AUTRES ETABLISST PUBLIC LOCAUX	400,00	320,00		
13918	SUBVENT° EQUIPT AUTRES	33 600,00	33 590,05		
2313	CONSTRUCTIONS	35 000,00	38 684,21		
2315	INST.TEC.MAT.UTIL.IND.-TRAV.	35 000,00	31 222,72		
040	OPERAT° ORDRE TRANSFERT SECTION	146 500,00	146 363,59	0,00	0,00
1641	EMPRUNTS	24 500,00	24 448,79		
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILEES	24 500,00	24 448,79	0,00	0,00
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	20 000,00	16 303,93		
2182	MATERIEL DE TRANSPORTS	60 175,50	34 175,50		
2183	MAT. DE BUREAU ET MAT.INFORM	6 811,36	6 663,26		
2184	MOBILIER	1 000,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 986,86	57 142,69	0,00	0,00
2313	CONSTRUCTIONS DIVERS	19 997,90			
3	STATION EPURATION	169 655,00	12 542,87		
	TRAVAUX EN REGIE				
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS	189 652,90	12 542,87	0,00	0,00
2315	INST.TEC.MAT.UTIL.IND.-TRAV.	20 000,00			
8	BRANCHT NOUVEAUX E.U.				
15	VOIRIE COMMUNALE	14 000,00	999,98		
57	CASTELLARAS	29 000,00			
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS	63 000,00	999,98	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	252 652,90	13 542,85	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>527 000,00</b>	<b>256 858,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016

## ASSAINISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT		ASSAINISSEMENT COLLECTIF		ANC	
		PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNE	222 000,00			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIO	222 000,00	0,00	0,00	0,00
2805	AMORTISST LOGICIELS	700,00	683,89		
281311	AMORTISST BATIMENTS	83 000,00	82 225,00		
281532	AMORTISST RESEAUX ASST	110 000,00	109 274,00		
28154	AMORTISST MAT. INDUSTRIEL	17 000,00	14 098,55		
28155	AMORTISST OUTIL. INDUSTRIEL	1 500,00	1 481,01		
28182	AMORTISST MAT. TRANSPORT	18 000,00	15 384,00		
28183	AMORTISST MAT. BUR. & INFORMIQUE	3 800,00	2 996,75		
28184	AMORTISST MOBILIER	1 000,00	969,00		
28188	AMORTISST AUTRES				
040	OPERAT° ORDRE TRANSFERT SECTION	235 000,00	227 112,20	0,00	0,00
1068	AUTRES RESERVES	70 000,00	70 000,00		
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00
1313	DEPARTEMENTS		8 379,72		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	8 379,72	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES		527 000,00	305 491,92	0,00	0,00

## **Note explicative relative au vote du compte administratif 2016 du budget des Pompes Funèbres**

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable se distingue en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

### **1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **A - Les dépenses**

Les dépenses d'un montant total de 30 K€ concernent essentiellement la construction de caveaux et la mise à disposition à temps partiel d'un agent communal pour la gestion de la régie des pompes funèbres

#### **B - Les recettes**

les recettes prennent en compte la revente des caveaux et les prestations effectués par les services municipaux pour un montant de 28 K€.

Le compte administratif des pompes funèbres dégage un excédent de fonctionnement de 11 424 €.

### **1 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement, ne présentant pas de réalisations en dépenses, dégage un excédent de 18 038,61 € qui sera reporté en recettes d'investissement sur 2017.



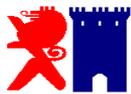
# COMPTE ADMINISTRATIF 2016 POMPES FUNEBRES

FONCTIONNEMENT DEPENSES		PREVU	REALISE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	29 480,00	22 737,81
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 000,00	4 314,55
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 000,00	1 337,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00	1 842,21
67	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	1 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		43 480,00	30 231,57

FONCTIONNEMENT RECETTES		PREVU	REALISE
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	13 463,89	13 463,89
70	VENTE PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICE	30 000,00	28 191,68
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16,11	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		43 480,00	41 655,57

EXCEDENT D'EXPLOITATION	11 424,00
-------------------------	-----------

RESULTAT DE CLOTURE	29 462,61
---------------------	-----------



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016

## POMPES FUNEBRES

FONCTIONNEMENT DEPENSES		PREVU	REALISE
604	ACHATS D'ETUDES PREST. DE SERVICES EQUIP. ET TRAV	300,00	
605	ACHATS MAT., EQUIPT TRAV.	24 810,00	20 741,56
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN & DE PETITS EQUIPEMENT	200,00	199,52
6066	CARBURANTS	300,00	83,32
6068	AUTRES MATIERES & FOURNITURES	1 100,00	91,66
ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		26 710,00	21 116,06
61551	MATERIEL ROULANT	1 000,00	259,16
6161	MULTIRISQUE	420,00	383,10
618	DIVERS	1 000,00	700,49
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	350,00	279,00
SERVICES EXTERIEURS		2 770,00	1 621,75
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	29 480,00	22 737,81
6215	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	9 000,00	4 314,55
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 000,00	4 314,55
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT	2 000,00	1 337,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 000,00	1 337,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 900,00	1 842,00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	100,00	0,21
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00	1 842,21
673	TITRES ANNULES	1 000,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		43 480,00	30 231,57



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016

## POMPES FUNEBRES

FONCTIONNEMENT RECETTES		PREVU	REALISE
<b>002</b>	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>13 463,89</b>	<b>13 463,89</b>
<b>701</b>	<b>VENTES PRODUITS FINIS &amp; INTERIMAIRES</b>	<b>25 000,00</b>	<b>22 600,00</b>
<b>706</b>	<b>PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 591,68</b>
<b>70</b>	<b>VENTE PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICE</b>	<b>30 000,00</b>	<b>28 191,68</b>
<b>758</b>	<b>PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE</b>	<b>16,11</b>	
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>16,11</b>	<b>0,00</b>
<b>7718</b>	<b>AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNEL S/OPERAT° DE GEST°</b>		
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>43 480,00</b>	<b>41 655,57</b>



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016

## POMPES FUNEBRES

INVESTISSEMENT DEPENSES		PREVU	REALISE
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 701,61	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		18 701,61	0,00

INVESTISSEMENT RECETTES		PREVU	REALISE
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	16 701,61	16 701,61
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 000,00	1 337,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		18 701,61	18 038,61

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		18 038,61	
---------------------------	--	-----------	--



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016

## POMPES FUNEBRES

INVESTISSEMENT DEPENSES		PREVU	REALISE
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	15 701,61	
2183	MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	3 000,00	
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	18 701,61	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		18 701,61	0,00

INVESTISSEMENT RECETTES		PREVU	REALISE
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	16 701,61	16 701,61
28182	AMORT. MAT. DE TRANSPORTS	1 400,00	1 117,00
28183	AMORT. MAT. INFORMATIQUE	600,00	220,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 000,00	1 337,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		18 701,61	18 038,61

## **Note explicative relative au vote du compte administratif 2016 du budget des Transports**

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable comprend uniquement la section de fonctionnement.

### **1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **A - Les dépenses**

Les dépenses d'un montant total de 123 K€ concernent essentiellement les charges du personnel nécessaire au fonctionnement de ce service, en particulier les chauffeurs de bus.

#### **B - Les recettes**

Ces dépenses sont financées par une recette provenant d'une subvention du budget principal

Le compte administratif des Transports dégage un excédent de fonctionnement de 5 824,28 €.



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016 TRANSPORTS

FONCTIONNEMENT DEPENSES		PREVU	REALISE
-------------------------	--	-------	---------

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 000,00	6 054,15
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	117 900,00	117 019,59
65	AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	100,00	0,00

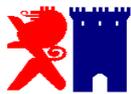
DEPENSES DE L'EXERCICE		129 000,00	123 073,74
------------------------	--	------------	------------

FONCTIONNEMENT RECETTES		PREVU	REALISE
-------------------------	--	-------	---------

002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	11 897,50	11 897,50
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	117 000,00	117 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	102,50	0,52

RECETTES DE L'EXERCICE		129 000,00	128 898,02
------------------------	--	------------	------------

EXCEDENT D'EXPLOITATION		5 824,28	
-------------------------	--	----------	--



# COMPTE ADMINISTRATIF 2016 TRANSPORTS

FONCTIONNEMENT DEPENSES		PREVU	REALISE
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	400,00	164,00
613	LOCATIONS, DROITS PASSAGE	9 000,00	5 240,15
618	DIVERS	1 600,00	650,00
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS		
SERVICES EXTERIEURS		11 000,00	6 054,15
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 000,00	6 054,15
633	IMPOTS TAXES S/REMUNERATION	3 070,00	3 006,81
6410	REMUNERATION DU PERSONNEL	83 220,00	83 147,98
6450	CHARGES S.S. & PREVOYANCE	31 410,00	30 690,00
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	200,00	174,80
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	117 900,00	117 019,59
658	CHARGES DIVERSES GESTIONS COURANTES	100,00	
65	AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	100,00	0,00
DEPENSES DE L'EXERCICE		129 000,00	123 073,74
FONCTIONNEMENT RECETTES		PREVU	REALISE
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	11 897,50	11 897,50
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	117 000,00	117 000,00
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	117 000,00	117 000,00
75	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	102,50	0,52
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	102,50	0,52
RECETTES DE L'EXERCICE		129 000,00	128 898,02



## COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017



Rapport de Monsieur Pierre ASCHIERI  
Maire de Mouans-Sartoux

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

## **SOMMAIRE**



### **I - LE CONTEXTE GÉNÉRAL**

- 1 - Une reprise économique à petite vitesse
- 2 - La loi de Finances 2017

### **II - LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

- 1 - Les dépenses de fonctionnement
- 2 - Les dépenses de personnel
- 3 - Les recettes de fonctionnement
- 4 - Une capacité d'autofinancement limitée
- 5 - Les dépenses d'équipement
- 6 - Les caractéristiques générales de la dette au 31/12/2016

### **III - LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

- 1 - La fiscalité
- 2 - La dotation globale de fonctionnement
- 3 - Les autres recettes
- 4 - Les dépenses de fonctionnement
- 5 - Les orientations en matière d'investissements
- 6 - Le financement des investissements

### **IV - CONCLUSION**

## Préambule

---

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales.

La tenue de ce débat s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il permet au Conseil Municipal d'informer les élus de la situation financière de la Commune et de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, voire au delà pour certains programmes importants.

Dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, appelée loi « NOTRe », le législateur a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Pour cela, le Maire élabore et présente à l'assemblée délibérante un rapport comprenant des informations sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en précisant les hypothèses d'évolution retenues, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de subventions, ...
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants par une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs qui précise notamment l'évolution prévisionnelle, l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

A ces informations s'ajoutent des éléments relatifs au contexte économique et aux orientations décidées par l'État dans le cadre de la loi de finances impactant le budget de la Commune.

Enfin, ce rapport doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre.

## I - LE CONTEXTE GÉNÉRAL

### 1 – Une reprise économique à petite vitesse

---

Une légère reprise de l'activité économique est anticipée en 2017 dans la zone euro sous l'effet d'une consommation des ménages en légère progression, d'un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, d'une politique monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne, en Italie et peut-être en France.

Cette reprise reste toutefois fragile et sous la menace de risques politiques majeurs au Royaume Uni (Brexit), en Espagne (gouvernement fragile), en Grèce (financement de la dette) et en France (élections présidentielles).

En France, les dépenses des ménages progressent sous l'impulsion des prix du tabac et de l'énergie à la hausse. La croissance française devrait bénéficier de certains facteurs favorables malgré une anticipation du retour à l'inflation.

La faiblesse de l'euro devrait s'accroître légèrement particulièrement face au dollar qui subit les effets de l'élection de M.Trump à la Maison Blanche. Cette faiblesse doit améliorer la compétitivité des entreprises françaises contribuant ainsi au rééquilibrage des comptes courants.

En ce qui concerne 2016, l'inflation, demeurée faible tout au long de l'année, est de + 0,2 % en moyenne, donc très légèrement supérieure à celle de 2015 qui était nulle.

L'année 2017 devrait être marquée par une inflation plus forte autour de 1,2 % en moyenne.

### 2 – La loi de Finances 2017

---

Dans ce contexte encore fragile, la loi de finances ne présente pas de mesures majeures.

La contribution au redressement des finances publiques et donc des dotations de l'État aux collectivités, comme annoncé par le Président de la République, est réduite de moitié au niveau national.

Malgré cela, et en incluant la baisse de 2014, les dotations auront reculé de 11 Mds d'€ sur la période 2014/2017.

La **réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF)** du bloc communal, souhaitée par le Gouvernement, est victime des échéances électorales à venir et repoussée à 2018.

Au delà de cette réforme, on peut s'attendre, pour le prochain quinquennat et au vu des propositions des différents candidats à la présidentielle, à une poursuite de la baisse des dotations aux collectivités et donc de la DGF à l'avenir.

Outre la baisse des dotations, la loi de finances pour 2017 prévoit également :

### **- Une neutralisation du FPIC**

L'État a décidé que l'enveloppe du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) serait identique à celle de 2016 à hauteur d'1 milliard d'euros.

Ce fonds devrait reprendre sa progression en 2018 pour atteindre son objectif final, à savoir que les ressources du FPIC représentent 2 % des recettes fiscales des communes et de leur groupement à fiscalité propre.

A cela s'ajoute une forte incertitude sur la contribution au FPIC des intercommunalités dont les montants individuels pourraient varier dans des proportions parfois importantes en raison des recompositions engagées sur de nombreux territoires.

Ces changements auraient bien évidemment un impact sur les communes membres des EPCI contribuant au FPIC.

### **- La reconduction du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)**

Comme l'État s'y était engagé, le fonds de soutien à l'investissement local est pérennisé en 2017 à hauteur de 1,2 milliard d'euros.

Ce fonds est constitué de deux enveloppes :

# **600 M€** dédié aux collectivités dont :

- 450 M€ à destination des communes et EPCI consacrés à de grandes priorités d'investissement (Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants).
- 150 M€ spécifiquement dédiés aux métropoles créées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour le financement de leur développement

# **600 M€** dédié au développement des territoires ruraux :

- 216 M€ pour financer les contrats de ruralité.
- 384 M€ pour abonder la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

### **- Une revalorisation des bases fiscales**

Comme chaque année, la revalorisation des bases de fiscalité est introduite par amendement. Le taux retenu est de 0,4 % en 2017, il était de 1 % en 2016.

A partir de 2018, cette revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée.

### **- Une évolution de la majoration de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale**

Le PLF 2017 prévoit que les communes peuvent désormais majorer ce taux entre 5 % et 60 %.

Depuis 2015, ce taux était plafonné à 20 % et appliqué par la Commune à partir de 2016.

## II - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Un excédent qui vient clôturer positivement l'exercice 2016

### Les comptes administratifs 2016

#### Budget principal en K€

Fonctionnement		Investissement	
• Recettes	16 027 K€	• Recettes	5 908 K€
• Dépenses	- 14 934 K€	• Dépenses	- 5 848 K€
• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 093 K€</b>	• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>60 K€</b>
• Excédent reporté	365 K€	• Déficit reporté	- 455 K€
• <b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 458 K€</b>	• <b>Besoin de financement</b>	<b>- 395 K€</b>
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	1 063 K€		

### Les budgets annexes

#### Budget Eau et Assainissement en K€

	Exploitation		Investissement	
	Eau	Asst	Eau	Asst
• Recettes	3 337 K€	1 725 K€	• Recettes	529 K€ 305 K€
• Dépenses	- 2 745 K€	- 1 451 K€	• Dépenses	- 577 K€ - 241 K€
• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>592 K€</b>	<b>274 K€</b>	• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 48 K€ 64 K€</b>
• Excédent reporté	230 K€	213 K€	• Déficit reporté	- 55 K€ - 15 K€
• <b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>822 K€</b>	<b>487 K€</b>	• <b>Besoin ou excédent de financement</b>	<b>- 103 K€ 49 K€</b>
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	719 K€	536 K€		

#### Budget Pompes Funèbres en K€

Fonctionnement		Investissement	
• Recettes	28 K€	• Recettes	1 K€
• Dépenses	- 30 K€	• Dépenses	0 K€
• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 2 K€</b>	• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 K€</b>
• Excédent reporté	13 K€	• Excédent reporté	17 K€
• <b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>11 K€</b>	• <b>Excédent d'investissement</b>	<b>18 K€</b>
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	11 K€		

---

**Budget Transports en K€**

<b>Fonctionnement</b>	
• Recettes	117 K€
• Dépenses	- 123 K€
• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-6 K€</b>
• Excédent reporté	12 K€
• <b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>6 K€</b>
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	6 K€

---

## 1 - Les dépenses de fonctionnement

Budget principal en milliers d'euros								Taux d'évolution
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>12 197</b>	<b>12 665</b>	<b>13 154</b>	<b>13 630</b>	<b>14 179</b>	<b>14 121</b>	<b>14 271</b>	<b>1,06 %</b>
• Charges à caractère général	2 019	2 216	2 202	2 281	2 304	2 259	2 311	2,31 %
• Charges de personnel	7 131	7 321	7 645	7 944	8 334	8 520	8 778	3,03 %
• Autres charges de gestion courante	2 218	2 325	2 553	2 518	2 699	2 751	2 640	-4,03 %
Dont subventions diverses	1 922	2 028	2 253	2 224	2 403	2 442	2 308	-5,48 %
• Intérêts de la dette	575	571	651	649	670	595	542	- 8,80 %
• Autres dépenses	253	230	101	236	172	- 4	0	-100,00%

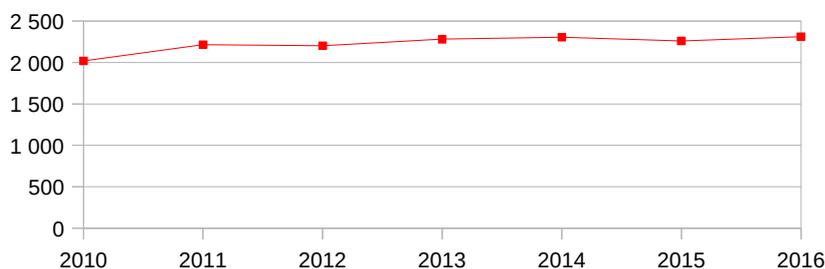
### Maîtrise des charges de fonctionnement des services

Les charges de fonctionnement des services enregistrent une légère augmentation des dépenses par rapport à 2015 (+ 52 K€).

Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation des procédures contentieuses et les frais d'expertises engagés par la Commune pour défendre au mieux ses intérêts.

Sur l'ensemble des autres postes budgétaires, les efforts déployés par les services municipaux tout au long de l'année ont permis de stabiliser les dépenses au même niveau que 2015.

#### Charges à caractère général

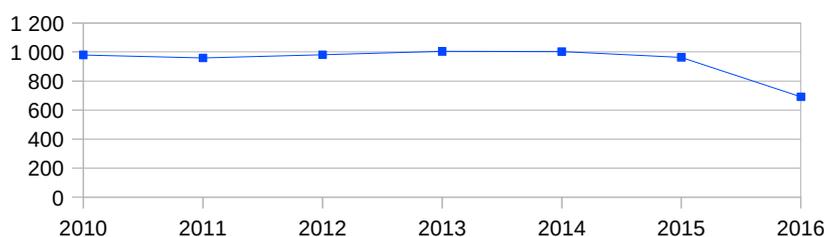


### Maintien et stabilité des subventions aux associations

Les subventions de fonctionnement versées représentent 2,3 M€ et sont réparties entre :

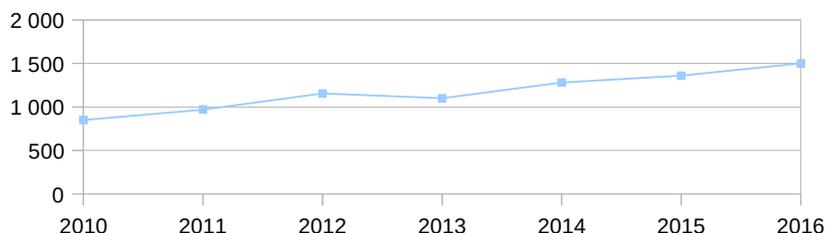
- Les associations sportives, culturelles, humanitaires, ... pour un montant de 691 K€ stables par rapport à 2015. La baisse constatée correspondant à la suppression en 2016 de la subvention à l'OMAJ en raison de la reprise en gestion municipale des activités en faveur de la jeunesse .

#### Subventions aux associations



- Le CCAS pour un montant de 1,5 M€ supérieur à 2015 (1,36 M€) en raison de la création de la crèche des « ptits bouts en train » nécessitant des effectifs et moyens supplémentaires, la capacité d'accueil des enfants ayant doublé par rapport à celle de la crèche des Cèdres.

### Subvention au CCAS



En ce qui concerne les budgets annexes, les dépenses d'exploitation cumulées des budgets eau et assainissement sont en augmentation par rapport à 2015.

La Régie Municipale des Eaux poursuit sa politique de développement des travaux en interne et la mise en place engagée en 2015 des moyens humains et matériels nécessaires à l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable.

Cette politique se traduit par une diminution du recours à la sous-traitance et de facto des dépenses d'investissement.

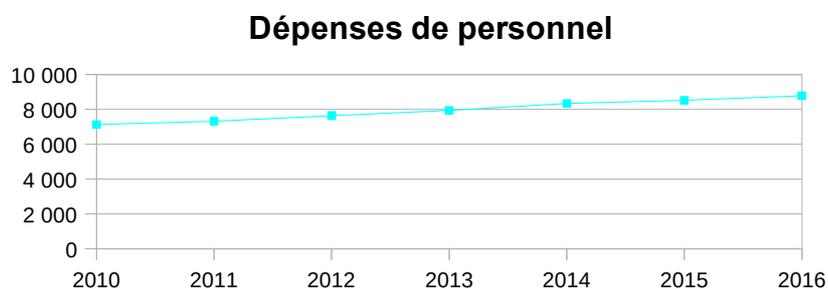
Les intérêts de remboursement de la dette, représentant moins de 3 % des dépenses d'exploitation sur ces budgets, sont stables par rapport à 2015.

Le budget des pompes funèbres n'appelle pas de commentaires particuliers et dégage un excédent de fonctionnement suffisant pour assurer la pérennité budgétaire de ce service.

Enfin, les dépenses du budget des transports comprennent essentiellement les charges de personnels nécessaires au fonctionnement de la régie des transports.

## 2 - Les dépenses de personnel

En 2016, les dépenses de personnel se sont élevées à 8,8 M€ pour le budget principal, en augmentation de 3,03 % par rapport à 2015.



### Détail des principales dépenses de personnel - partie rémunération Par budget

	Commune	Eau/Assainissement	Transports
<b>Stagiaires et titulaires</b>			
Rémunération principale	4 030 879 €	380 919 €	49 873 €
Primes et indemnités	472 201 €	86 189 €	10 714 €
Heures supplémentaires	48 290 €	14 646 €	1 986 €
<b>Non titulaires contractuels</b>			
Rémunération principale	386 755 €	26 380 €	
Primes et indemnités	69 748 €	3 014 €	
Heures supplémentaires	2 844 €	1 846 €	
<b>Emplois d'avenir</b>			
Rémunération principale	241 415 €		
Primes et indemnités	11 508 €		
Heures supplémentaires	194 €		
<b>CUI - CAE</b>			
Rémunération principale	230 502 €	54 315 €	17 073 €
Primes et indemnités	12 074 €	9 318 €	1 396 €
Heures supplémentaires	953 €		

### Présentation de l'évolution des effectifs

	2014	2015	2016
Titulaires	243	241	237
Non Titulaires	51	53	65
Total	294	294	302

Les effets du glissement vieillesse technicité intégrant notamment l'ancienneté et les promotions par avancements de grades et d'échelons, auquel il faut ajouter les obligations incombant à l'employeur tels que les validations de service retraites, la protection sociale complémentaire obligatoire et les augmentations imposées des montants des astreintes, s'ajoutent à la revalorisation du point d'indice pour expliquer l'évolution des dépenses de personnel sur l'exercice 2016, d'1,27 % par rapport à 2015.

La hausse constatée des effectifs en 2016 est la conséquence de la volonté de la Commune de reprendre la compétence jeunesse déléguée jusqu'en 2015 l'association « OMAJ » afin de rationaliser et d'harmoniser les actions engagées.

Courant 2016, six agents, soit directement en provenance de l'OMAJ, soit nouvellement recrutés (le plus souvent des contrats aidés en remplacement des agents démissionnaires), ont intégré les effectifs de la commune.

L'impact budgétaire engendré par ces mouvements était de 140 K€ au 31/12/2016, montant qu'il faut mettre en perspective avec la subvention versée à cette association qui s'élevait en 2015 à 265 K€ et qui n'est plus versée depuis.

Toujours dans le même esprit et dans l'objectif de renforcer la mutualisation des services, deux mutations d'agents du CCAS ont été effectuées, représentant une économie de 35 K€.

Il faut enfin ajouter un recrutement en CDD entièrement financé par des subventions européennes du FEDER et par des fondations privées dans le cadre du programme AGRI-URBAN.

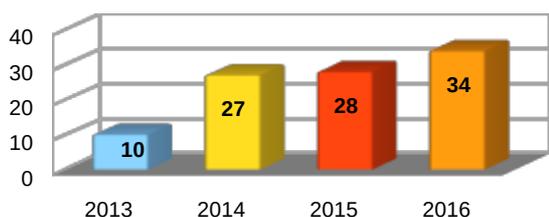
Pour 2016, les effectifs se répartissent de la façon suivante :



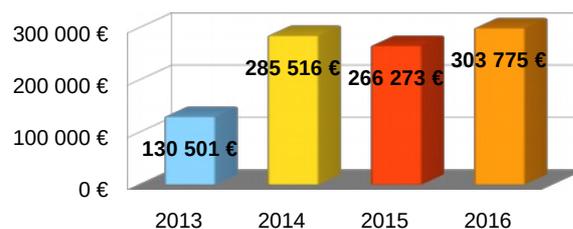
La Commune a poursuivi en 2016 les embauches d'agents bénéficiant de contrats financés par les aides de l'État (CUI, CAE, emplois d'avenir), avec des taux de prise en charge parfois proches des 90 %.

Il est donc intéressant de comparer l'évolution du nombre de contrats aidés avec l'évolution des recettes relatives aux remboursements par l'État de ces contrats.

**Nombre de contrats aidés**



**Recettes en lien avec les contrats aidés**



### 3 - Les recettes de fonctionnement

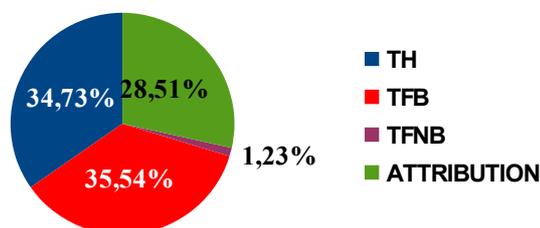
Budget principal en milliers d'euros								Taux d'évolution
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>15 641</b>	<b>16 158</b>	<b>14 412</b>	<b>15 874</b>	<b>16 297</b>	<b>17 601</b>	<b>15 592</b>	<b>- 15,72 %</b>
• Impôts et taxes	9 338	9 734	9 672	9 906	10 550	10 475	11 070	5,68 %
• Dotations et participations	2 488	2 457	2 260	2 570	2 337	2 011	1 459	- 27,46 %
Dont DGF	1 370	1 350	1 328	1 309	1 197	886	553	- 37,60 %
• Produits des services	1 629	1 663	1 646	1 739	1 629	1 673	1 701	1,68 %
• Autres Produits de gestion courante	324	371	499	342	417	348	370	6,33 %
• Autres recettes	1 861	1 931	333	1 316	1 364	3 095	992	- 67,95 %
Dont Produits des cessions	804	618	0	902	593	2 138	249	- 88,35 %

Le chapitre « impôts et taxes » est en augmentation de 5,68 % par rapport à 2015 et s'explique par :

- Le dynamisme des bases de fiscalité et l'évolution des taux communaux ayant généré 350 K€ de recettes supplémentaires par rapport à 2015.
- Les droits de mutation en augmentation par rapport à 2015 en raison d'une vente exceptionnelle réalisée en fin d'année 2016 générant à elle seule une recette de 232 K€.

Il est à noter que les impôts locaux (taxes d'habitation et foncières) sont la première source de revenus pour la Commune et représentent 41 % du total des recettes de la Commune.

La fiscalité, y compris le reversement de l'attribution de compensation par la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse a représenté 9,5 M€ de recettes en 2016.



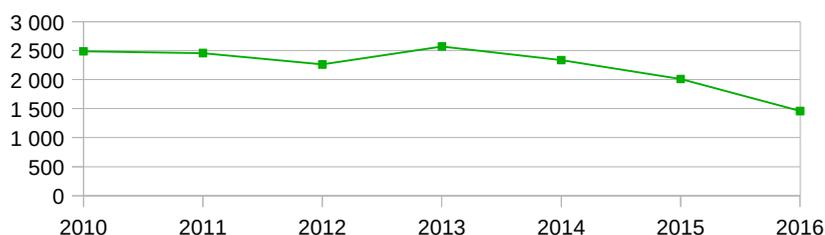
Enfin la taxe communale sur l'électricité représente une recette de 361 K€ pour 2016, stable par rapport à 2015.

Depuis 2013, les dotations et participations sont en baisse constante et présentent en 2016 une diminution de plus de 27 % par rapport à 2015.

Cette situation est due à deux facteurs :

- La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée à la Commune de 333 K€ pour 2016, soit - 37,60 % par rapport à 2015.
- La participation de la Caisse d'Allocations Familiales inférieure de 140 K€ au montant prévu au budget primitif.

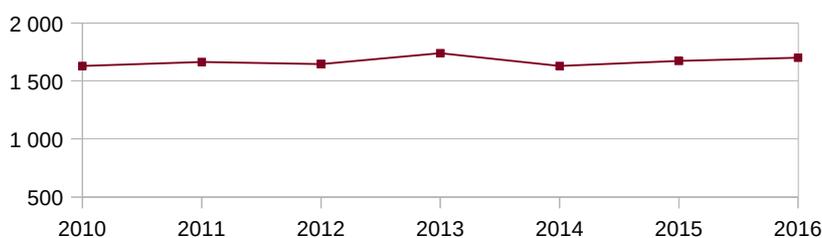
### Dotations et participations



Les produits de services, comprenant les recettes des prestations de l'enfance (Restauration scolaire et activités périscolaires), la redevance dûe par le délégataire du cinéma, les recettes de l'occupation du domaine public et des locations de salles ainsi que les remboursements des budgets annexes ... sont en très légère augmentation en 2015.

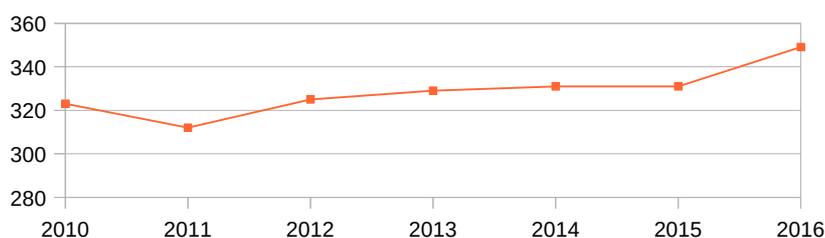
Globalement ces recettes sont plutôt stables sur la période 2010/2016.

### Produits des services



Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles et sont en augmentation par rapport à 2015 en raison de locations nouvelles (Epicerie BOOMERANG, ...).

### Revenus des immeubles



Les autres recettes comprennent principalement :

- Les remboursements de rémunérations du personnel communal (financement de l'État pour les contrats aidés, accidents du travail, ...) pour un montant de 356 K€.
- L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2015 d'un montant de 365 K€.
- Le produit des cessions réalisées en 2016 pour un montant total de 249 K€ dont 210 K€ au titre de la revente de la propriété « DAMIANO », situé au chemin des Gourettes au Logis Familial pour la création future de logements sociaux.

En ce qui concerne l'Eau et Assainissement, les recettes proviennent majoritairement de la vente d'eau aux usagers de la Régie Municipale des eaux. Cette recette d'un montant de 3,5 M€ est stable par rapport à 2015.

Il est à noter le versement du 1er acompte d'une subvention très importante de l'Agence de l'Eau que la Régie Municipale des Eaux a obtenu, dans le cadre de son projet d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable, pour un montant de 308 K€, répartie entre la section d'exploitation et la section d'investissement.

Cette subvention d'un montant global d'environ 1M€ sera versée au budget de l'eau sur une période de 4 ans et permettra de poursuivre ce projet engagé en 2015 par la RME.

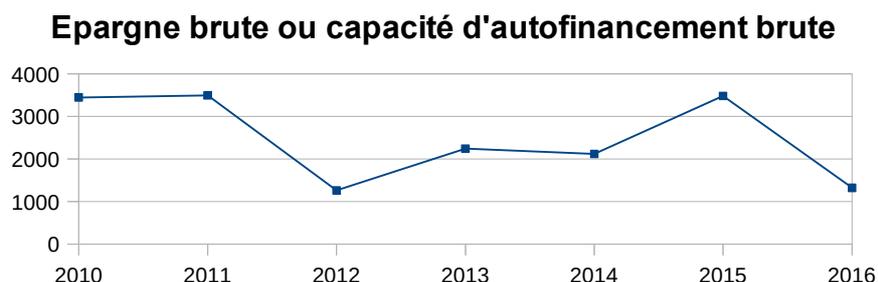
En ce qui concerne le budget des pompes funèbres, les recettes concernent la vente de caveaux et les prestations relatives aux opérations funéraires.

Le financement du budget des transports est assuré par une subvention du budget de la Commune.

#### 4 - Une capacité d'autofinancement limitée

Budget principal en milliers d'euros								Taux d'évolution
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016/2015
• Recettes réelles de fonctionnement	15 641	16 158	14 412	15 874	16 297	17 601	15 592	- 11,41 %
• Dépenses réelles de fonctionnement	12 197	12 665	13 154	13 630	14 179	14 121	14 271	1,06 %
• Épargne brute	3 444	3 492	1 258	2 243	2 117	3 480	1 321	- 62,04 %
• Amortissement du capital	1 090	1 207	761	833	861	1 789	998	- 44,21 %
• Épargne nette	2 363	2 291	504	1 416	1 263	1 698	323	- 80,98 %

L'épargne brute et l'épargne nette sont à des niveaux les plus bas depuis 2010.



La capacité d'autofinancement (produits réels diminués des charges réelles) a été suffisante pour financer le remboursement du capital de la dette en priorité.

La Baisse des dotations de l'État ajoutée aux contraintes budgétaires des collectivités ne permettent plus de dégager des excédents importants et entraînent une forte diminution de la capacité d'épargne de la Commune.

La Commune n'a pu financer ses investissements qu'à hauteur de 323 K€ et a donc été dans l'obligation de financer la majeure partie de ses investissements 2016 en mobilisant un emprunt de 1,5 M€ sur les 2,5 M€ prévus au budget.

N'ayant pas réalisé d'emprunts en 2010 et 2011, le recours moyen d'emprunts sur la période 2010/2016 est de 800 K€, inférieur au remboursement moyen du capital de la dette sur la même période de 1,08 M€.

## 5 - Les dépenses d'équipement

Budget principal en milliers d'euros									Moyenne s/la période
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total	2016/2010
• Frais d'études, logiciels, ...	108	131	98	75	72	219	75	778	111
• Acquisitions (terrains, matériels, Véhicules, ...)	438	424	197	2 004	280	443	939	4 725	675
• Travaux Bâtiments	920	596	913	1 085	704	1 236	2 263	7 717	1 102
• Travaux voirie	1 064	1 990	1 329	921	1 171	740	570	7 785	1 112
• Total des dépenses d'équipement	2 530	3 141	2 537	4 085	2 227	2 638	3 847	21 005	3 000

Parmi les investissements les plus importants réalisés sur l'exercice 2016, on peut citer l'acquisition de la propriété « Laugeri » située avenue Evelyne Bertrand, de la maison du « four communal » située rue de la Liberté et de terrains agricoles situés à Plan Sarrain , les travaux d'aménagement de l'ancienne laiterie qui finiront en 2017, la transformation d'un appartement situé dans le bâtiment de la « Poste » en logements d'urgence, la fin des travaux de construction de la crèche « ptits bouts en train » et de la salle communale attenante, les travaux d'amélioration de la voirie communale, des réseaux d'éclairage et des eaux pluviales ...

En ce qui concerne les budgets de l'eau et de l'assainissement, les dépenses d'investissements 2016 en matière de travaux concernent les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre de l'amélioration du rendement des réseaux, ainsi que les travaux sur la station de la foux et la station d'épuration.

Le niveau des investissements réalisés est faible en comparaison de l'importance des réseaux sur le territoire communal, la Régie Municipale des Eaux poursuit depuis plusieurs années sa politique de développement du recours à ses équipes techniques afin d'assurer un maximum de travaux en interne, Cette démarche, moins coûteuse que la sous-traitance extérieure, permet également une souplesse dans la gestion des chantiers et une meilleure réactivité du service dans ses interventions.

Il est à noter que, pour la 4ème année consécutive, la Régie Municipale des Eaux n'a pas eu recours à l'emprunt en 2016 et a pu financer les investissements grâce à ses ressources propres

Les autres budgets annexes n'appellent pas de commentaires particuliers.

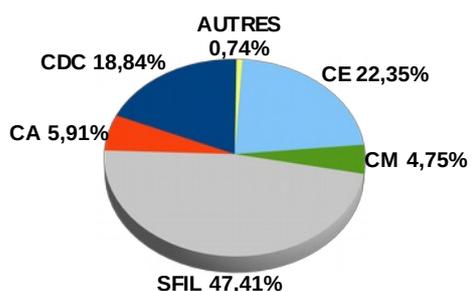
## 6 – Les caractéristiques générales de la dette au 31/12/2016

### L'encours de la dette

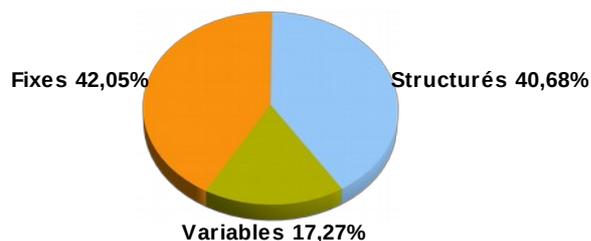
Budget principal en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Taux d'évolution 2016/2015
• Encours de la dette	17 966	15 758	15 998	16 729	16 628	15 624	16 331	4,52 %
• Annuité de la dette (capital + intérêts)	1 665	1 779	1 411	1 483	1 531	1 518	1 539	1,38 %
• Emprunts réalisés	0	0	1 000	1 565	760	785	1 500	91,08 %
• Durée résiduelle moyenne	17 ans 11 mois	17 ans 3 mois	16 ans 3 mois	14 ans 5 mois	13 ans 9 mois	13 ans 5 mois	13 ans 4 mois	
• Taux moyen	3,286 %	4,071 %	4,078 %	4,186 %	3,565 %	3,385 %	3,14 %	

### La répartition des emprunts

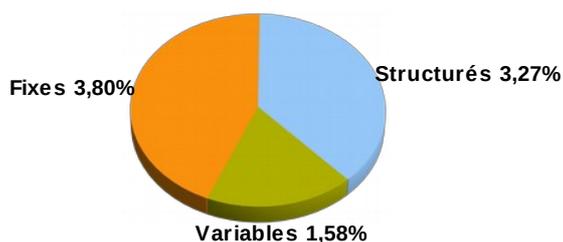
#### 20 prêts répartis entre 7 organismes



#### Répartition par types de taux



#### Taux moyen par types de taux



## Les Indicateurs

### Budget principal

	2014	2015	2016	Moyenne nationale 2015
• Encours de la dette/habitant	1 580 €/hab	1 485 €/hab	1 598 €/hab	944 €/hab
• Capacité de désendettement (encours/épargne brute)	7,85 ans	4,49 ans	10,09 ans	Non disponible
• Annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement	10,74 %	8,62 %	9,87 %	9,17 %

(Source : DGFIP tableaux financiers 2015)

La Commune profite de conditions de marchés des crédits très favorables pour diminuer sensiblement son taux d'intérêt moyen (- 0,24 points), ce qui engendre mécaniquement une baisse du remboursement des intérêts des prêts à taux variables.

### La composition de la dette des produits structurés

Dans le cadre d'un réaménagement de sa dette en 2008, la Commune a contracté trois prêts comprenant une phase à taux fixes garantis pendant 3 ans, puis une phase structurée jusqu'à la fin des contrats.

- Prêt n° 2008062 contracté auprès de la Caisse d'Épargne

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 est de 1,54 M€ et ce prêt est composé de deux phases :

- De 2008 à 2011, taux fixe garanti à 2,61%
- A partir de 2012, taux indexé sur le taux interbancaire LIBOR DOLLAR 12 MOIS

La Commune continuera de bénéficier du taux particulièrement avantageux de 2,61 % en 2017.

- Prêt n° MPH254657EUR contracté auprès de Dexia, maintenant géré par la SFIL

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 est de 3,17 M€ et ce prêt est composé de deux phases :

- De 2008 à 2011, taux fixe à 3,30%
- A partir de 2012, taux indexé sur l'écart entre le cours de change DOLLAR/FR.SUISSE

La Commune bénéficiera d'un taux normal de 3,30 % en 2017.

- Prêt n° MPH254661EUR contracté auprès de Dexia, maintenant géré par la SFIL

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 est de 1,92 M€ et ce prêt est composé de deux phases :

- De 2008 à 2011, taux fixe à 3,59 %
- A partir de 2012, taux indexé sur l'écart entre les taux longs et les taux courts de la zone EURO

La Commune continuera de bénéficier d'un taux normal de 3,59 % en 2017.

### III - LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

#### 1 - La Fiscalité

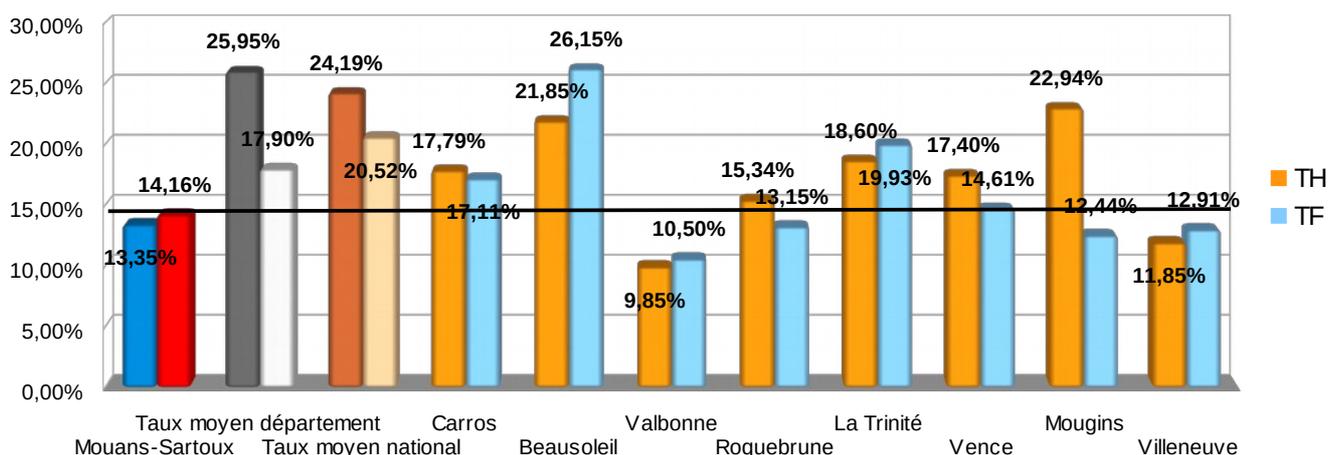
##### Rappel de la fiscalité 2016

###### Budget principal

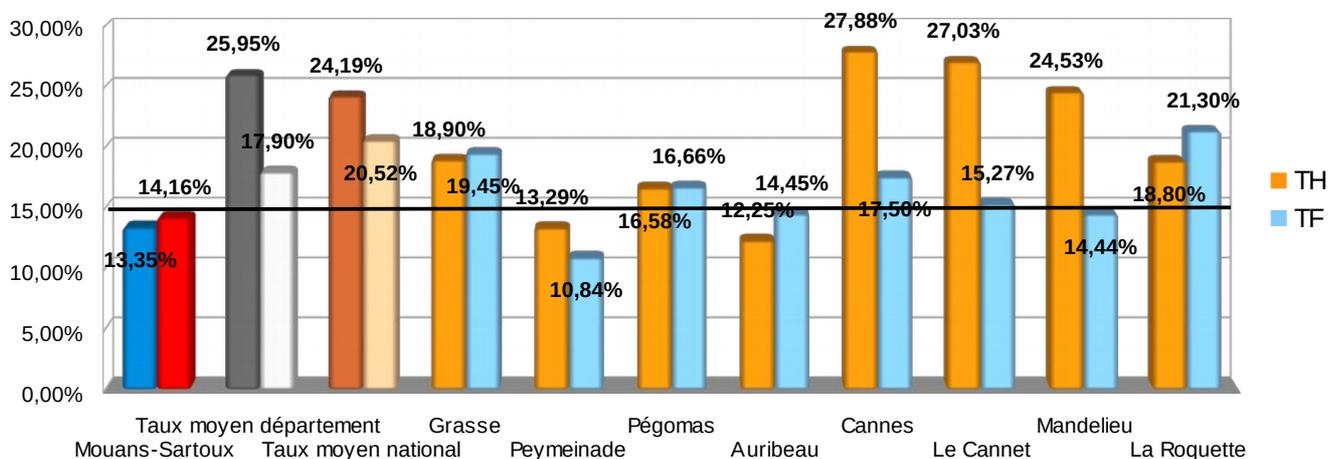
	Bases définitives	Produits définitifs
• Taxe d'habitation	23 761 328 €	3 172 137 €
• Majoration taxe d'habitation sur résidences secondaires	3 980 955 €	106 291 €
• Taxe foncier bâti	23 696 547 €	3 355 431 €
• Taxe foncier non bâti	228 909 €	115 782 €
TOTAL	47 686 784 €	6 749 641 €

Les taux d'imposition à Mouans-Sartoux en 2016 restent globalement inférieurs aux taux des communes du département de même strate démographique et des communes voisines.

##### Comparatif des taux de fiscalité 2016 des communes de 10 à 20 000 hab.



##### Comparatif des taux de fiscalité 2016 des communes voisines



La revalorisation mécanique des bases de fiscalité décidée par l'État est de 0,4 % au lieu de 1 % en 2016.

### Evolution de la revalorisation des bases fiscales

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1,80	1,60	2,50	1,20	2,00	1,80	1,80	0,90	0,90	1,00	0,40

Au moment de l'élaboration de ce rapport, les services fiscaux n'ont pas communiqué les bases de fiscalité prévisionnelles 2017.

D'après les simulations des services municipaux et en intégrant cette revalorisation mécanique, les bases prévisionnelles devraient évoluer d'environ 1,5 % par rapport à 2016, le produit supplémentaire attendu serait donc, sans augmentation des taux, estimé à 99 K€ maximum.

### Estimation des bases et produits 2017 des taxes ménages à taux constant

#### Budget principal

	Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
• Bases prévisionnelles 2017 estimées	24 117 748 €	24 051 995 €	232 343 €
• Taux 2016	13,35 %	14,16 %	50,58 %
• Produit fiscal 2017 à taux constant estimé	3 219 729 €	3 405 763 €	117 519 €

Sur ces bases estimées, si la Commune décidait une augmentation des taux de fiscalité de 1 % en 2017, le produit supplémentaire serait d'environ 67 K€.

### Simulation des taux de fiscalité

	Taux 2017 identiques à 2016	Taux augmentés de 1 %	Taux augmentés de 2 %	Taux augmentés de 3 %
• Taxe d'habitation	13,35 %	13,48 %	13,62 %	13,75 %
• Taxe foncier bâti	14,16 %	14,30 %	14,44 %	14,58 %
• Taxe foncier non bâti	50,58 %	51,09 %	51,59 %	52,10 %

En ce qui concerne la majoration du taux de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, la Commune a décidé par délibération en date du 27 février 2017 de majorer le taux de 60 % à compter des impositions dues au titre de 2017.

En 2016, la majoration appliqué était de 20 % du taux, ce qui a généré un produit fiscal de 106 291 € pour la Commune. Le produit supplémentaire attendu avec une majoration de 60 % serait d'environ 217 K€.

## 2 - La dotation globale de fonctionnement

L'effort de redressement des déficits publics engagé par L'État s'achève en 2017 par une réduction de moitié de la baisse des dotations par rapport à ce qui était prévu initialement.

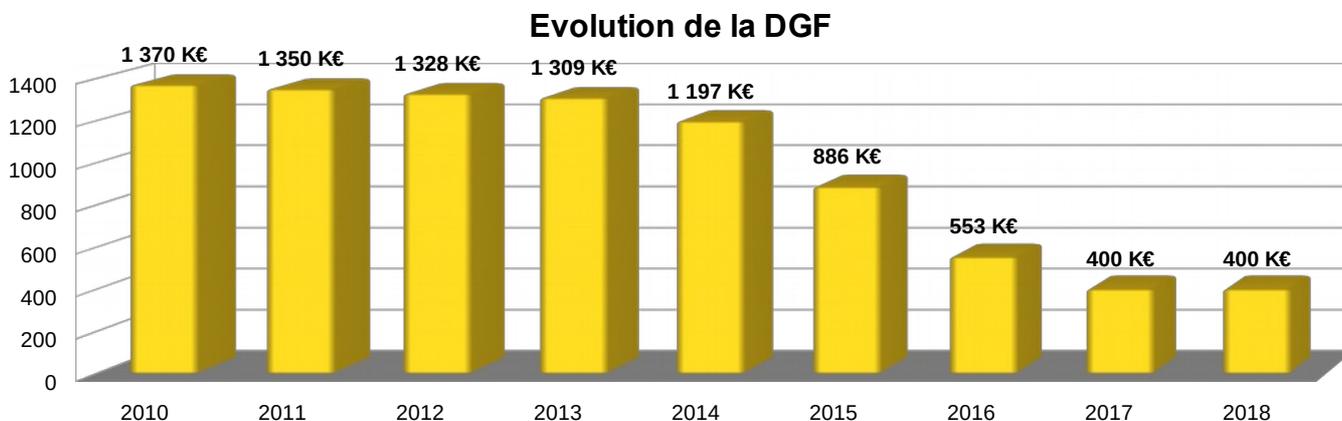
Concrètement, cela devrait se traduire par une diminution de la DGF estimée à 170 K€ au lieu de 330 K€ en 2016.

Sur la période 2014/2017 la perte de recettes cumulées de la DGF est estimée à 2,21 M€ pour la Commune de Mouans-Sartoux.

### Budget principal

	2014	2015	2016	2017
• Baisse de la DGF en 2014	- 112 K€	- 112 K€	- 112 K€	- 112 K€
• Baisse de la DGF en 2015		- 311 K€	- 311 K€	- 311 K€
• Baisse de la DGF en 2016			- 334 K€	- 334 K€
• Baisse de la DGF en 2017 estimée				- 170 K€
• Perte de la DGF par rapport à 2013	- 112 K€	- 423 K€	- 757 K€	- 927 K€
• <b>Perte de recettes cumulée sur la période 2014/2017</b>				<b>- 2 219 K€</b>

En 2010, la DGF représentait 8,7 % des recettes de la Commune, elle devrait représenter moins de 2,5 % sur le budget 2017.



### **3 - Les autres recettes**

---

En dehors d'une vente exceptionnelle sur le territoire communal, l'évolution des droits de mutation entre 2015 et 2016 est plutôt stable et incite à la plus grande prudence.  
Les prévisions budgétaires 2017 devraient être identiques à celles de 2016 à hauteur de 800 K€.

Les produits du domaine et autres recettes liées aux prestations de l'Enfance (Restauration scolaire, ALSH, ...) devraient être indentiques à 2016.

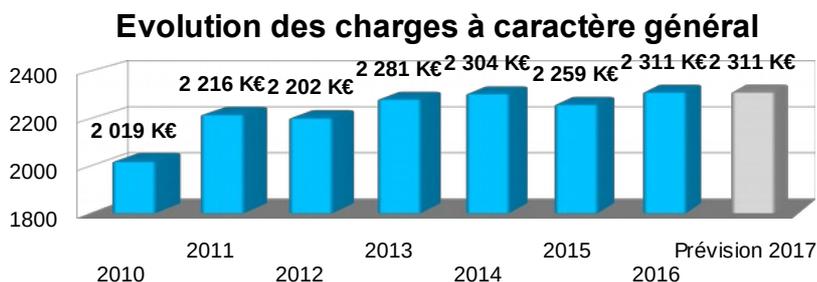
Dans l'attente du renouvellement du contrat enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales et la baisse marquée de ces recettes en 2016, il convient de rester prudent dans l'estimation du financement attendu qui devrait être inscrit pour une enveloppe inférieure à celle prévue en 2016 qui était de 760 K€.

## 4 - Les dépenses de fonctionnement

### Les charges générales de fonctionnement

Les charges courantes, permettant le fonctionnement des services, les achats de fournitures et d'alimentation, l'entretien et le fonctionnement de nos matériels, espaces publics et bâtiments ainsi que les charges d'assurance, ne devraient pas évoluer en 2017.

La Commune a engagé depuis plusieurs années un travail avec l'ensemble des services afin de contenir ce poste dont l'évolution au niveau national est en moyenne de 2,6 % par an. La prévision devrait être d'environ 2,31 M€ au budget 2017.



### Les dépenses de personnel

En matière de Ressources Humaines, premier poste de dépenses du budget de fonctionnement, la Commune poursuivra en 2017 sa volonté de favoriser les services publics par une politique ambitieuse dans le domaine des ressources humaines, en développant ses efforts par exemple en matière de formation d'hygiène et de sécurité, d'action sociale et de résorption de l'emploi précaire, sans pour autant négliger, comme au cours des exercices précédents, la maîtrise de l'évolution de ses dépenses.

La masse salariale devrait représenter 56% du budget de fonctionnement et constituer un poste difficilement compressible à court terme, compte tenu de l'âge moyen des effectifs employés qui est de 44 ans.

La gestion des ressources humaines continuera donc à s'exercer par nécessité dans un cadre budgétaire très rigoureux.

Ainsi il n'est pas prévu d'embaucher de nouveaux personnels titulaires (postes pérennes), si ce n'est dans le cadre d'activités nécessitant des compétences très spécifiques.

La mobilité interne est favorisée au sein de la collectivité afin d'éviter les recrutements externes. Lorsque cette modalité n'est pas suffisante, les seuls recrutements autorisés sont réservés à des agents bénéficiant de contrats financés par les aides de l'État, avec des taux de prise en charge avantageux (Contrats CUI-CAE, Emplois d'Avenir).

Ces recrutements permettent de maintenir un niveau de service de proximité indispensable pour un service public de qualité auprès de nos administrés.

Parallèlement la recherche d'efficience conduit à interroger les pratiques et les organisations pour réaffecter les ressources vers les services considérés comme prioritaires.

Dans ce sens la commune poursuit les efforts pour réduire les charges de personnel en ne remplaçant pas les absences maladies et accident de travail y compris de longues durées et s'efforce de ne pas remplacer systématiquement tous les départs à la retraite en restructurant les services et en mutualisant les moyens humains et matériels de manière rationnelle.

Cette politique se poursuivra au cours des prochaines années et pourra utilement être favorisée par des gains d'optimisation induits par la mutualisation des compétences.

Malgré tous ces efforts pour contenir les dépenses de personnel, celles-ci vont évoluer en 2017 suite à de fortes contingences extérieures et multiples facteurs :

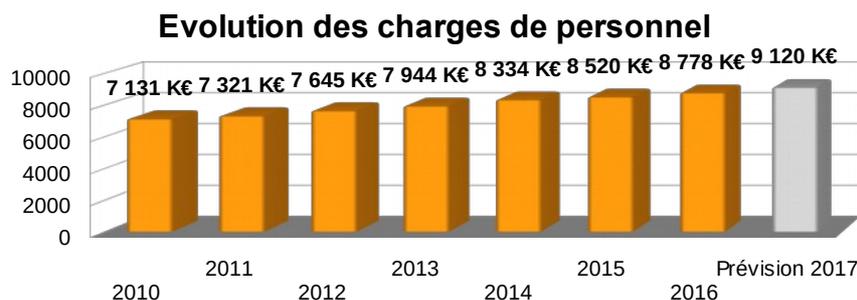
- Les évolutions statutaires (reclassements indiciaires suite à la mise en œuvre du transfert primes/points),
- Les évolutions de la valeur du point en juillet 2016 et février 2017 (+1,2%),
- La hausse des cotisations retraites,
- Les obligations qui incombent aux employeurs, validations de services retraites, protection sociale complémentaire obligatoire, ...
- Le traditionnel glissement vieillesse technicité qui s'accélère notamment au niveau des avancements de grades suite à la refonte des carrières (PPCR).

Ces évolutions font peser des incertitudes importantes sur les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales pour cette année 2017.

#### Principaux facteurs concourant à l'augmentation des dépenses de personnel en 2017

	Montant
<b>Eléments extérieurs imposés</b>	
Estimation impact supplémentaires valeur du point d'indice 2017	48 750 €
Estimation impact supplémentaires valeur du point d'indice 2016	25 250 €
Estimation protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)	61 500 €
<b>Eléments mécaniques d'augmentation</b>	
Glissement vieillesse technicité échelons	26 450 €
Glissement vieillesse technicité grades	22 000 €
<b>Evènements ponctuels</b>	
Elections (4 tours)	22 500 €

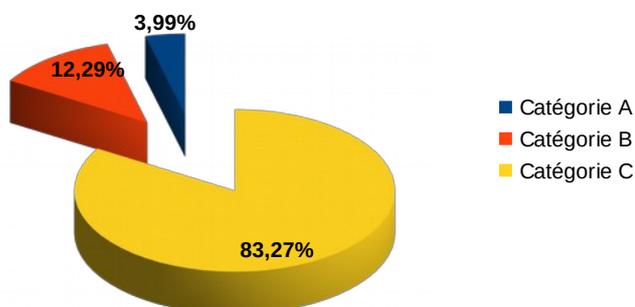
L'ensemble de ces mécanismes devraient engendrer une évolution des charges de personnel de 3,8 %, soit environ 340 K€ par rapport à 2016.



Conformément aux différents décrets fixant les cadres réglementaires de l'aménagement et la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique d'Etat et dans la Fonction Publique Territoriale, la durée de référence du travail effectif des agents de la mairie de Mouans-Sartoux est fixée à 35 heures par semaine ou une durée annuelle de 1 607 heures.

En 2017 les effectifs seront répartis de la manière suivante :

### Répartition par catégories statutaires



### Répartition par Direction (tous budgets confondus)

	Nombre d'agents	Pourcentage
Affaires culturelles	18	6,02 %
Cabinet, Développement économique, protocole, communication	4	1,33 %
Eau et Assainissement	23	7,69 %
Enfance/jeunesse	133	44,48 %
Affaires financières et réglementation	9	3,01 %
Informatique	3	1,00 %
Juridique	1	0,33 %
Police Municipale	19	6,35 %
Ressources humaines, population	11	3,68 %
Secrétariat général	4	1,34 %
Services techniques	53	17,72 %
Sports, fêtes, vie associative	16	5,35 %
Urbanisme	5	1,67 %

### Pas de prélèvement de la loi SRU

Comme en 2015 et 2016, la Commune sera dispensée en 2017 des pénalités prévues par la loi SRU pour insuffisance de logements sociaux.

En effet, les dépenses déductibles de l'exercice 2015 et 2016, relatives aux engagements réalisés par la Commune en matière de création de logements sociaux et de réalisation d'aire des gens du voyage, sont nettement supérieures au montant des pénalités.

Le montant des dépenses déductibles excédentaires restant à reporter de 614 K€, notifié par le Préfet des Alpes Maritimes dans son courrier en date du 20 février 2017, devrait également éviter à la Commune le paiement de pénalités sur les exercices 2018 et 2019.

## Les subventions

Consciente du rôle essentiel joué par le monde associatif, la Commune continuera d'apporter son aide logistique tout au long de l'année aux associations dans tous les domaines, sportifs, culturels, humanitaires, sociaux, festifs et événementiels, ... en maintenant l'enveloppe des subventions au même niveau que 2016.

La subvention versée au CCAS sera quant à elle légèrement inférieure à celle prévue en 2016.

L'excédent de fonctionnement 2016 du CCAS étant meilleur que prévu en raison d'une participation plus importante de la Caisse d'Allocations Familiales en faveur du secteur « petite enfance » dans le cadre du fonctionnement de la crèche « ptis bouts en train », il est prévu d'inscrire une subvention à hauteur de 1,47 M€.

Elle permettra également de faire face aux situations difficiles de personnes et familles mouansoises mais aussi de développer des aides et activités sociales en leur faveur, au travers de dispositifs tels que l'épicerie sociale, les logements d'urgence ou les aides à domicile.

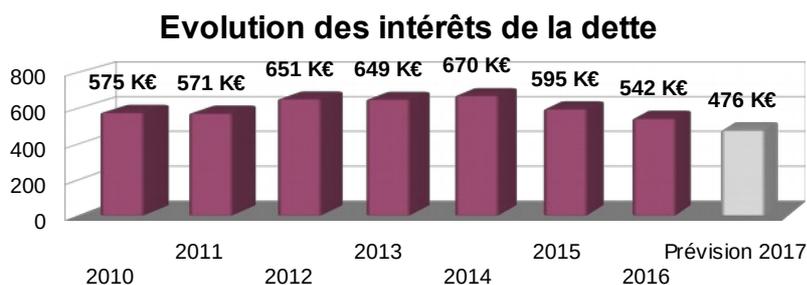
## Baisse des intérêts de la dette

Les intérêts de la dette seront en baisse de 66 K€ par rapport à 2016.

En effet, la Commune ayant remboursé par anticipation, en début d'année 2017, deux prêts contractés respectivement auprès de la Caisse des dépôts et du Crédit Agricole pour un montant de 1,6 M€, les intérêts y afférents disparaissent en 2017.

La situation très favorable des marchés financiers permet également à la Commune de bénéficier de taux actuels très faibles sur ses emprunts à taux variables.

Le remboursement de ces intérêts devrait être de 476 K€ en 2017.



En ce qui concerne les budgets annexes de l'eau et l'assainissement, ils devraient s'équilibrer à hauteur de 5,3 M€, les recettes liées à la vente d'eau aux abonnés de la Régie Municipale des Eaux étant estimées pour 2017 à environ 3,7 M€.

Le budget des Transports devrait s'équilibrer à hauteur de 130 K€, financé essentiellement par la subvention du budget de la Commune.

Le budget des Pompes Funèbres, dont les recettes proviennent essentiellement de la vente de caveaux, estimée à 20 K€ en 2017, devrait s'équilibrer en fonctionnement à hauteur de 37 K€.

## 5 - Les orientations en matière d'investissements

---

Les travaux du parking du Château, pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, devraient démarrer en 2017 pour une durée de deux ans.

En ce qui concerne le budget de la Commune, le résultat du compte administratif 2016 du budget de la Commune permet de dégager un autofinancement de 1,35 M€ pour le financement des programmes d'investissements 2017.

Parmi ces programmes, certains ayant vu le jour en 2016 s'achèveront en 2017 afin de permettre de développer la qualité des infrastructures communales.

Sur la période 2017/2019, des projets d'envergure, notamment en matière d'aménagements urbains, sont programmés et en attente des subventionnements des organismes compétents pour être définitivement lancés.

D'autres travaux permettront également d'assurer l'entretien et la mise aux normes d'accessibilités du patrimoine existant.

### Les priorités d'investissements

---

Les investissements en 2017 prévoient l'achèvement des travaux de la réhabilitation de l'ancienne laiterie pour 920 K€ (coût total des travaux 2,2 M€ sur 2 ans), les travaux d'agrandissement des vestiaires du stade Rébuttato (coût total des travaux 580 K€) et les travaux annuels d'amélioration de la voirie communale (230 K€).

Les aménagements urbains et de voirie relatifs au plan de circulation de la Commune, actuellement en période de test, devraient démarrer en 2017 et s'étaler sur deux ans (coût total des travaux 1,2 M€).

Les travaux d'installation de la vidéoprotection démarreront en 2017 pour s'achever en 2018 (coût total des travaux 200 K€).

En ce qui concerne les autres programmes, devraient être prévus les travaux divers de réfection des trois écoles de la Commune (35 K€), les travaux d'aménagement des espaces verts (46 K€), les travaux d'amélioration du réseau d'eaux pluviales (40 K€), les travaux annuels de signalisation routière (50 K€) et d'éclairage public (50 K€).

Il est à noter également la poursuite des travaux relatifs à la mise en accessibilité des bâtiments et de la voirie pour les personnes à mobilité réduite à hauteur de 40 K€.

Il sera également prévu des crédits pour les acquisitions de matériels et outils nécessaires au fonctionnement des services de la Commune et aux actions de développement des démarches déjà engagées dans le domaine de l'alimentation dans les écoles pour un montant total de 395 K€.

## Autres investissements

---

Le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 1 M€ auquel il faut ajouter le remboursement par anticipation de deux prêts :

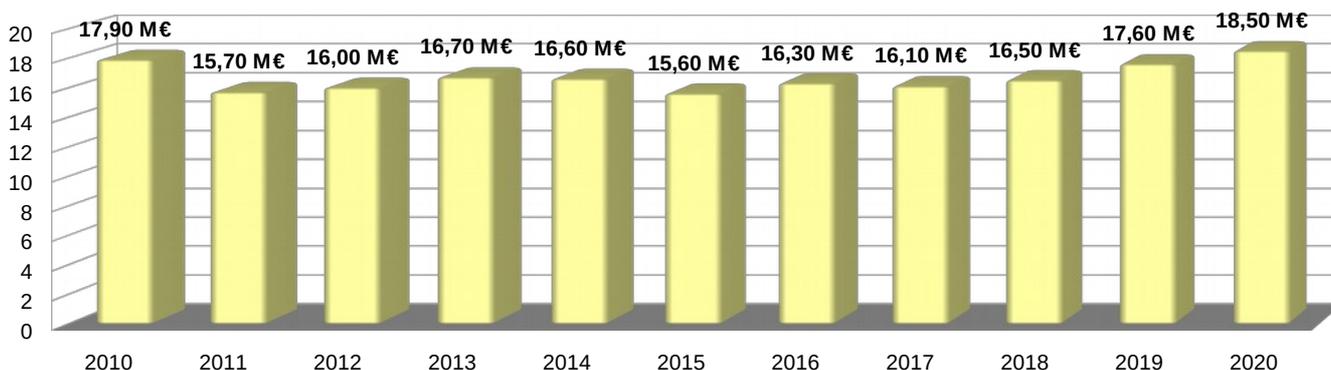
- Un prêt court terme contracté en 2013 auprès de la Caisse des Dépôts pour l'acquisition du terrain située chemin des gourettes à côté du supermarché Casino d'un montant de 700 K€.
- Un prêt contracté en 2006 auprès du Crédit Agricole pour le financement des investissements de la Commune d'un montant de 893 K€

A noter également les écritures en dépenses et en recettes d'investissements liées à la dation de la crèche « ptits bouts en train » et de la salle « Patrick Callaini » qui s'équilibreront à hauteur de 780 K€.

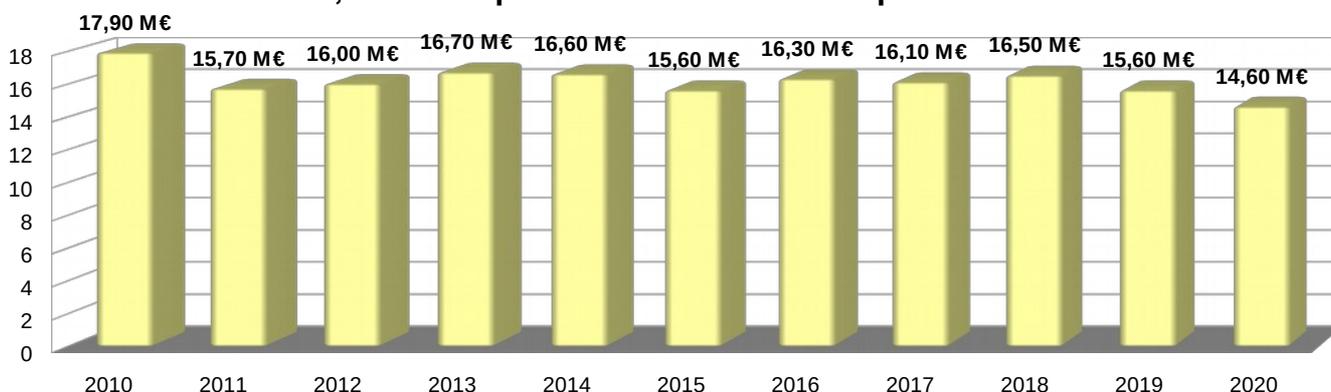
## 6 - Le financement des investissements

Le financement des investissements devrait être assuré par l'autofinancement à hauteur de 1,05 M€ et le prélèvement de 1,35 M€ sur l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016. En fonction de l'avancement des projets, il est envisagé la possibilité de recourir à un emprunt pour compléter le financement des investissements pour 2017 qui ne devrait pas dépasser 3,2 M€.

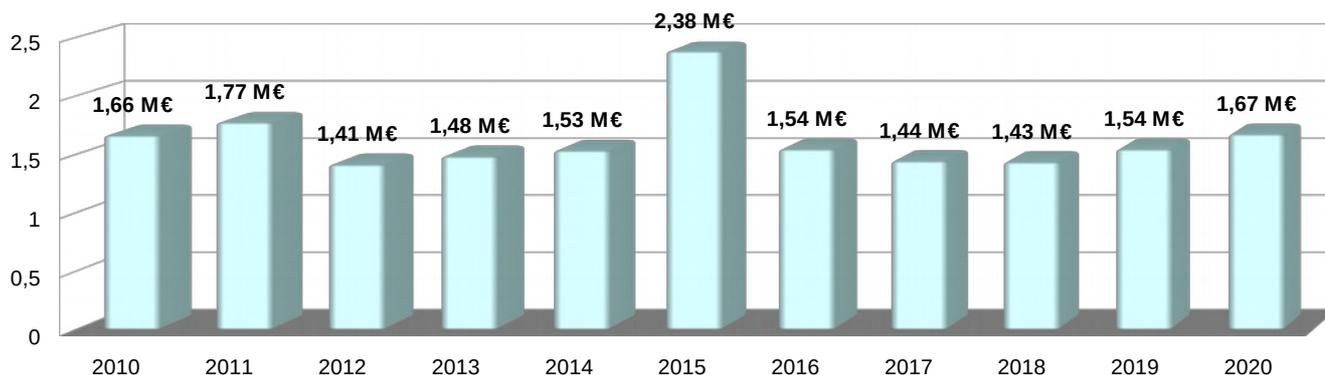
**Simulation de l'évolution de l'encours de dette  
avec 3,2 M€ d'emprunt en 2017 et 2 M€ en 2018 et 2019**



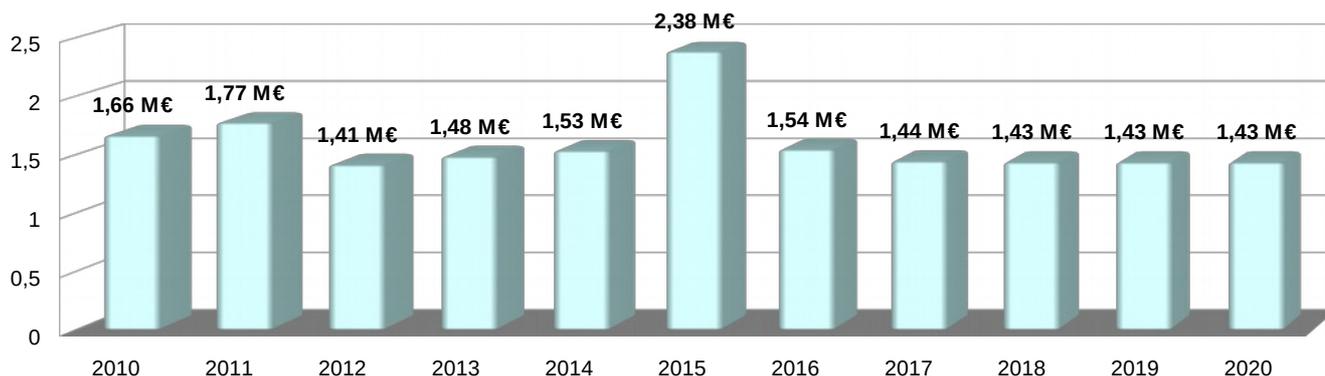
**Simulation de l'évolution de l'encours de dette  
avec 3,2 M€ d'emprunt en 2017 et sans emprunts en 2018 et 2019**



**Simulation de l'annuité de la dette  
(Remboursement des intérêts + Remboursement du capital)  
avec 3,2 M€ d'emprunt en 2016 et 2 M€ en 2018 et 2019**



**Simulation de l'annuité de la dette  
(Remboursement des intérêts + Remboursement du capital)  
avec 3,2 M€ d'emprunt en 2016 et sans emprunt en 2018 et 2019**



Parmi les autres recettes permettant de financer les investissements, seront prévus le versement du fonds de compensation à la TVA, sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement éligibles réalisées en 2016, pour un montant d'environ 450 K€, la taxe d'aménagement à hauteur de 250 K€ et le produit des amendes de police (130 K€).

Les participations des organismes départementaux, régionaux, nationaux, intercommunaux sous forme de subventions viendront compléter le financement des investissements à hauteur d'environ 340 K€.

La Commune prévoit également la vente de la propriété « ex.crèche des Cèdres » et de la maison située allée du claus pour un montant total d'environ 680 K€.

#### **IV - CONCLUSION**

Dans un contexte particulier où les contraintes actuelles pèsent lourdement sur les collectivités locales, il convient de prendre la mesure d'une situation difficile et contrainte pour le budget de la Commune qui devrait perdurer à l'avenir.

Sous l'effet de la participation des collectivités au redressement des finances publiques et du ralentissement des recettes de fonctionnement, combiné à l'évolution mécanique des charges de fonctionnement qui pèsent sur la Commune, nos marges de manœuvre, notre capacité à épargner pour autofinancer nos investissements s'amenuisent année après année.

Dans ces conditions, équilibrer la section de fonctionnement et dégager un excédent suffisant pour assurer la pérennité financière de la Commune devient un exercice extrêmement complexe et ne suffit pas pour financer nos investissements, nécessitant donc un recours à l'emprunt plus important et/ou un étalement des projets dans le temps.

Malgré ces difficultés, la Commune affirme sa volonté de poursuivre sa politique engagée depuis de nombreuses années en faveur de la population mouansoise.

Le lien social, la qualité des services publics, la vie associative, culturelle et sportive ou encore l'économie locale sont autant de thèmes forts qu'il est essentiel de préserver et de développer.

Le budget Primitif 2017 qui sera présenté à l'assemblée délibérante au début du mois d'avril traduira cette ambition.

# Convention de Projet Urbain Partenarial

## Préambule

En application des dispositions des articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du code de l'urbanisme, la SA LA ROSE BLANCHE IMMOBILIERE a conclu avec LA COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX représentée par Monsieur Le Maire, Pierre ASCHIERI, une convention prévoyant les conditions de prise en charge financière par la SA LA ROSE BLANCHE IMMOBILIERE des équipements publics dont la réalisation par la COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX est rendue nécessaire pour l'opération de lotissement de trois lots à bâtir, sur la parcelle cadastrée AY 206.

Il est aussi précisé que :

- les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre d'ENEDIS
- les travaux d'extension du réseau électrique sont utiles à la présente opération de lotissement de la SA LA ROSE BLANCHE IMMOBILIERE

En conséquence, et après que le conseil municipal ait délibéré en date du 23 mars 2017 pour autoriser Monsieur le Maire, Pierre ASCHIERI, à signer la présente convention,

Il a été convenu ce qui suit :

## Article 1

La Commune de Mouans-Sartoux s'engage à réaliser les équipements suivants :

Libellé	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
Etude et constitution du dossier	1	926,72 €	556,03 €
Plus value au forfait étude	8	144,85 €	695,28 €
Consignation réseau HTA	1	448,00 €	268,80 €
Identification de câbles	1	179,20 €	107,52 €
Mise en chantier réseau souterrain	1	860,39 €	516,23 €
Heure d'étude par technicien	4	107,30 €	257,52 €
Tranchée sous chaussée urbaine légère	480	152,28 €	43 856,64 €
Fouille confection accessoire HTA	3	1 409,40 €	2 536,92 €
Réalisation jonction souterraine HTA	3	766,35 €	1 379,43 €
Raccordement câble HTA	4	640,60 €	1 537,44 €
Fourniture et pose câble HTA	470	27,00 €	7 614,00 €
Fourniture et pose AC3M	1	11 597,21 €	6 958,33 €
Constitution convention de servitude chez notaire	1	883,75 €	530, 25 €
Fourniture d'un départ monobloc 400 A	1	263,92 €	158,35 €
Fourniture poste et raccordement d'un ensemble REMBT G3 600	1	848,10 €	508,86 €
Fourniture câble BT souterrain 240 mm <sup>2</sup> alu	10	17,19 €	103,14 €
<b>Montant total HT</b>			<b>67 584,74 €</b>
<b>Montant total TTC</b>			<b>81 101,69 €</b>

## Article 2

La Commune de Mouans-Sartoux s'engage à achever les travaux de réalisation de l'équipement prévu à l'article 1 au plus tard le 30 mars 2018

### **Article 3**

La SA LA ROSE BLANCHE IMMOBILIERE s'engage à verser à la Commune la totalité du coût des équipements publics prévus à l'article 1, nécessaire aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans le périmètre défini à l'article 4 de la présente convention. En conséquence, le montant de la participation totale à la charge de la SA LA ROSE BLANCHE IMMOBILIERE s'élève à : **81 101,69 € TTC (QUATRE VINGT UN MILLE CENT UN EUROS ET SOIXANTE NEUF CENTIMES)**, déduction faite des 40% pris en charge par ERDF.

### **Article 4**

Le périmètre d'application de la présente convention est délimité par le plan (base du plan cadastral) joint en annexe à la présente convention.

En exécution d'un titre de recettes émis comme en matière de recouvrement des produits locaux, la SA LA ROSE BLANCHE IMMOBILIERE s'engage à procéder au paiement de la participation de projet urbain partenarial mise à leur charge dans les conditions suivantes :

- en un versement, au plus tard le 29 décembre 2017

### **Article 5**

La durée d'exonération de la taxe d'aménagement est de 2 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention en mairie.

La présente exonération ne concerne pas les autres taxes qui seraient perçues par d'autres collectivités

### **Article 6**

La présente convention est exécutoire à compter de l'affichage de la mention de sa signature en mairie.

### **Article 7**

Si les équipements publics définis à l'article 1 n'ont pas été achevés dans les délais prescrits par la présente convention, les sommes représentatives du coût des travaux non réalisés seront restituées à la SA LA ROSE BLANCHE IMMOBILIERE, sans préjudice d'éventuelles indemnités fixées par les juridictions compétentes.

### **Article 8**

Toutes modifications éventuelles des modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial doivent faire l'objet d'avenants à la présente convention.

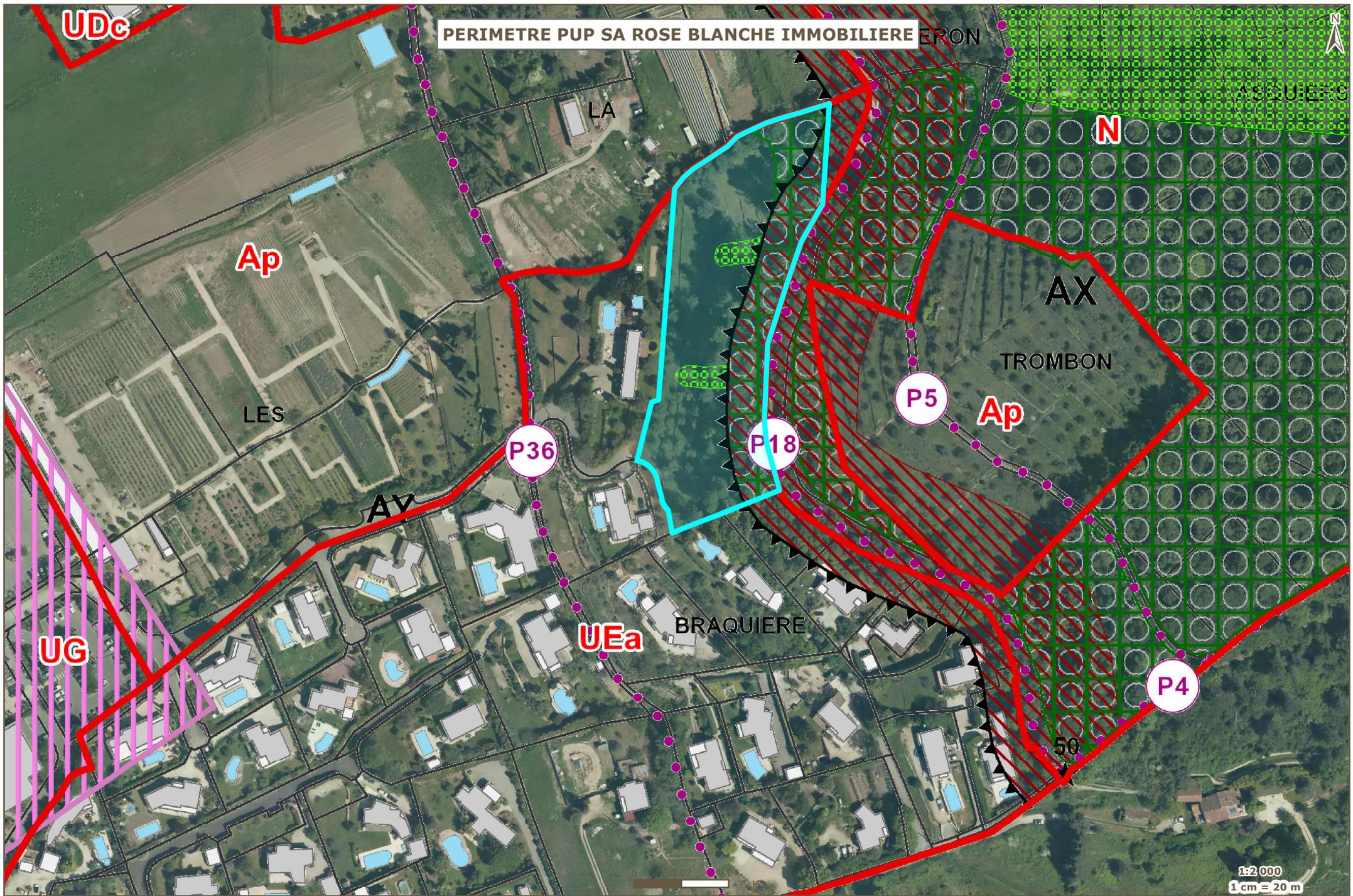
Fait à Mouans-Sartoux

Le 27 mars 2017

En 2 exemplaires originaux.

la SA LA ROSE BLANCHE IMMOBILIERE,

Pour LA COMMUNE  
Le Maire,  
Pierre ASCHIERI



**PERIMETRE PUP SA ROSE BLANCHE IMMOBILIERE**

Document non contractuel - Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés © - Format A4 - Paysage



**Mouans-Sartoux**

Date: 09/03/2017  
 Sources : DGFIP/IGN/GO\_06/Pays de Grasse  
 Cartoweb fourni par

